



RAPPORT D'ACTIVITE 2017

SOMMAIRE

A.	INTRODUCTION/ FAITS MARQUANTS	3
I.	Historique :	3
II.	Faits marquants :	4
III.	Le périmètre du syndicat	7
IV.	L'objectif : la valorisation	9
B.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	11
I.	Répartition des tonnages en 2017.....	11
	<i>Répartition par catégorie de déchets en Kg par an et par habitant :</i>	12
II.	Le traitement des déchets ménagers et assimilés	13
1.	<i>Localisation et nature des traitements et valorisation (ensemble des producteurs)</i>	13
2.	<i>Capacité des installations et tonnage traité par type de producteurs</i>	14
3.	<i>Nature des déchets traités par unité de traitement</i>	14
a.	Unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saone	14
b.	Chaufferie bois :	17
c.	Centre de Saint Etienne sur Chalaronne	17
d.	Centre de traitement de Quincieux :	18
e.	Le traitement des déchets verts	19
f.	Centre de stockage et de valorisation des déchets inertes (CET III).....	20
g.	La collecte sélective	21
C.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	32
1.	Synthèse générale des comptes	32
2.	Prix des prestations.....	32
3.	Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2017 :.....	34
4.	Aides versées à l'investissement en 2017:	34
5.	Comptabilité analytique par budget :	35
D.	COMMUNICATION et PREVENTION	40
I.	Communication:	40
II.	Prévention:.....	43
E.	RECAPITULATIF DES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS.....	44
F.	BILAN / Loi de transition énergétique	45

A. INTRODUCTION/ FAITS MARQUANTS

Historique :

Le SYNDICAT MIXTE est un établissement public intercommunal qui regroupe, suite à la réforme territoriale du 1er janvier 2014 9 groupements, 263 communes représentant environ 355 000 habitants, sur trois départements (Rhône, Ain et Saône et Loire).

Il est né en 1978 de la volonté des élus, placés devant le problème difficile de l'élimination des déchets à la suite du remplissage de la décharge contrôlée de Villefranche/ Saône.

En 1981, une usine d'incinération a été construite permettant de traiter environ 35 000 tonnes de déchets par an. L'énergie produite était valorisée en chaleur grâce à la construction d'un réseau d'une longueur de 5500 mètres fournissant de la chaleur et de l'eau chaude à 3000 logements sociaux et 1000 m2 de bureau.

Une première réflexion sur la collecte sélective conduit à la création d'une plate-forme de compostage des déchets verts afin d'assurer la valorisation organique de 14000 tonnes de végétaux qui finissaient auparavant en décharge ou dans l'usine d'incinération avec les ordures ménagères. Cette plate-forme de compostage a été ouverte en avril 1997.

Des contrats d'objectifs de collecte sélective sont signés entre les groupements de communes, le Syndicat Mixte et Eco- Emballage au mois de décembre 1998.

Le Syndicat mixte s'engageait dans le même temps, conformément aux plans départementaux, à compléter le dispositif de gestion des déchets par l'extension de son usine d'incinération en construisant en 2001 un second four de 6.5 tonnes à l'heure, et à la mise aux normes du traitement des fumées sur le four existant. L'énergie produite est valorisée via le réseau chaleur, la production de vapeur pour sécher les boues de la station d'épuration et la vente d'électricité.

Cet ensemble de dispositions a permis au Syndicat mixte et aux établissements de coopération intercommunale qui le composent de passer l'échéance légale de 2002, et d'assurer l'application des nouvelles normes de 2005.

Avec l'adoption du Grenelle de l'environnement, des objectifs chiffrés ont été définis sur :

- La réduction de la production des ordures ménagères et assimilés ;
- Le développement du recyclage matière et organique ;
- La limitation de la mise en décharge et de l'incinération.
-

Ces dispositions sont largement reprises par le Sytraival dans ses différentes activités.

Faits marquants :

En 2017 :

En 2017, le territoire du Sytraival s'est agrandi avec l'adhésion du SIRTOM de la Vallée de la Grosne en Saône et Loire (Cluny). Ce nouvel adhérent a confié au Sytraival le traitement de ses déchets ménagers résiduels (2 860 tonnes), des collectes sélectives (2 216 tonnes) et des encombrants (950 tonnes).

Unité de valorisation énergétique :

Des travaux de modernisation des contrôles commande de l'usine ont été réalisés afin de sécuriser l'installation.

D'autre part les analyseurs en continu des rejets ont été changés.

Des gros travaux d'entretien ont été faits sur le turbo alternateur et depuis Octobre 2017, la production électrique est vendue sur le marché libre.

Réseau de chauffage urbain :

En 2017, des travaux d'extension de réseau ont été réalisés pour alimenter rue Victor Hugo à Villefranche un nouveau bâtiment (Azotéa) en basse consommation comprenant des logements (29) et une extension d'école publique en rez de chaussée ainsi qu'une école privée Cours Perrier située rue des Jardiniers.

Collectes sélectives :

➤ Trophée verre

Depuis 2013, suite aux actions menées par le SYTRAIVAL, ses adhérents et les communes de son territoire dans le cadre de son plan de relance du recyclage du verre, 300 tonnes supplémentaires par an ont été collectées et recyclées.

Fort de ce résultat et pour maintenir cet élan, le SYTRAIVAL a décidé de décerner en 2017 des trophées verre aux trois communes les plus performantes pour l'année 2016. Trois catégories ont été établies: moins de 1000 habitants, de 1000 à 4000 habitants et plus de 4000 habitants. Ces trophées ont été remis en septembre 2017 lors d'un comité syndical.(voir page 42)

Communication :

➤ Spot sur le verre:

Un spot cinéma sur les consignes de tri du verre a été diffusé sur l'ensemble de notre territoire. La campagne s'est déroulée sur deux périodes (2x1 mois).

➤ Refonte du site internet:

Le site internet a été mis en ligne début octobre. En parallèle une page Facebook a été créée.

➤ Lettre d'information du SYTRAIVAL:

Deux lettres d'information du SYTRAIVAL ont été envoyées à nos élus en 2017 et mise en ligne sur notre site internet.

➤ Visites:

Une visite (élus et techniciens du SYTRAIVAL) a été réalisé: Chez OVADE (ORGANOM) à Viriat (01), où nous avons visité l'usine de valorisation bio-énergétique des déchets ménagers sur le site de la Tienne.

- **Embauche d'une deuxième ambassadrice du tri:** courant 2017.

Prévention :

- **Formation sur le compostage:**

Des formations sur le compostage sont proposées à nos collectivités pour aider à la prévention des déchets.

- **Gobelets réutilisables:**

Des gobelets réutilisables (SYTRAIVAL), ont été achetés puis distribués aux collectivités.

- **Stop pub:**

Des stop pub ont été achetés puis distribués aux collectivités.

- **Flyers sur le gaspillage alimentaire:**

Distribution pour la semaine de réduction des déchets d'un flyer sur le gaspillage alimentaire.

Prévision 2018 :

Il est prévu de rénover le transfert des déchets ménagers résiduels situé à Fleurieux sur l'Arbresle et qui permet de transporter en semi-remorques les déchets de ce secteur vers l'usine.

Unité de valorisation énergétique :

Des essais de matériaux afin de tester la tenue des chaudières dans le temps seront réalisés lors du prochain arrêt technique.

Une injection d'eau pulvérisée a été ajoutée au niveau d'un four pour limiter les températures hautes au niveau du foyer.

Réseau de chaleur :

En 2018, des extensions sont prévues pour alimenter le nouveau éco quartier de la Quarantaine ainsi qu'un immeuble au centre ville de Villefranche sur Saône.

Centre de stockage de Saint Etienne sur Chalaronne :

Une unité de traitement des eaux résiduelle va être mise en place afin de traiter les 2500 m3 de lixiviats qui étaient transportés pour traitement en station d'épuration de Dijon ou de Mâcon.

Collecte sélective :

- **Plan verre :** un trophée "verre" sera remis aux trois communes ayant réalisées les plus fortes progressions entre 2016 et 2017.
- **Collecte des meubles (DEA) :** 10 nouvelles déchèteries devront être équipées de bennes afin de pouvoir trier et valoriser les DEA en partenariat avec l'éco-organisme ECOMOBILIER.

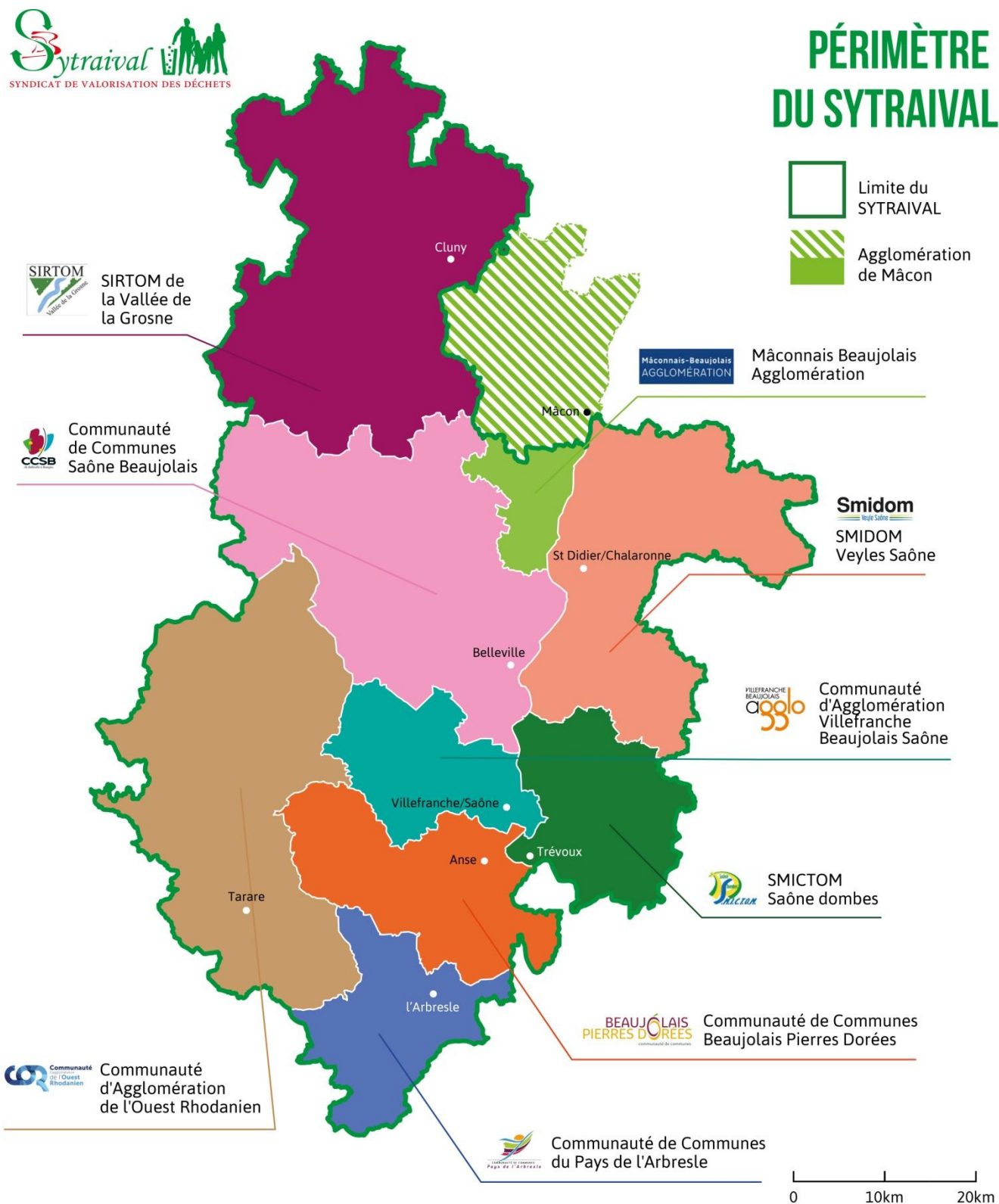
Communication :

- **Spot sur le verre au cinéma:** Nous continuerons sur 2018 la diffusion du spot sur le verre dans les cinémas de notre territoire.
- **Visites:** Nous préparerons deux visites à destinations des élus: Le centre de tri VALRENA à Nîmes et la deuxième à définir.
- **Charte graphique:** Réalisation d'une charte graphique pour uniformiser nos outils de communication.
- **Lettre d'info du SYTRAIVAL**

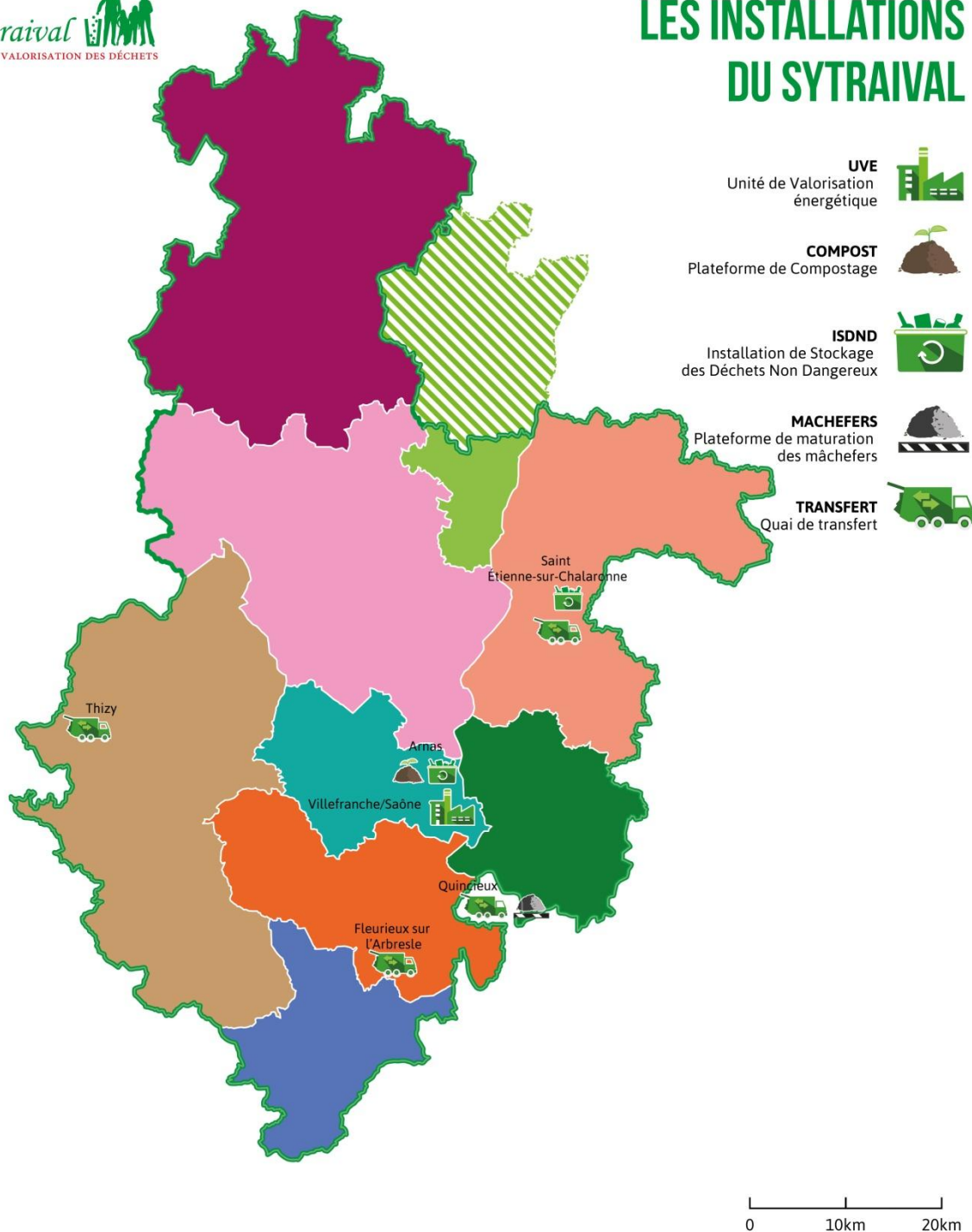
Prévention:

- **Formation compostage:** L'aide aux collectivités que l'on a apporté sur 2017, sur la formation ou la communication au compostage continuera sur 2018.
- **Concours de recettes anti-gaspillage alimentaire:** Nous allons proposer aux écoles de notre territoire un concours de recettes anti-gaspillage alimentaire.

Le périmètre du syndicat



LES INSTALLATIONS DU SYTRAIVAL



IV.L'objectif : la valorisation

L'activité du SYTRAIVAL se décompose en quatre secteurs de compétence bien distincts avec pour chacun d'entre eux une comptabilité autonome :

- La valorisation énergétique par l'incinération de déchets ménagers assimilables avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité
- la collecte sélective ;
- le compostage des déchets verts ;
- la valorisation des déchets inertes.

Les groupements de communes composant le SYTRAIVAL ont collecté et traité en 2017, **186 259** tonnes de déchets ménagers dont 11 379 tonnes du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

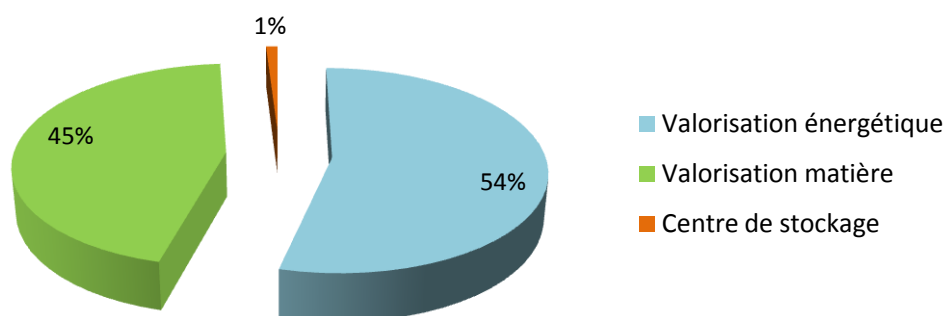
Soit environ 535 KG par an et par habitant

Pour bien prendre conscience des enjeux pour les collectivités, ceci représente par habitant et par an les quantités suivantes en % :

Ordures ménagères résiduelles	39,5%
Verre	6,9%
Papiers (P)	2,7%
Emballages légers (EL)	2,6%
Multimatériaux (P+EL)	2,3%
Sous total collecte sélective	14,5%
Déchets verts	13,3%
Gravats	9,9%
Ferraille	2,3%
Cartons	1,8%
Bois	4,9%
Encombrants	8,2%
DEA	2,3%
D3E	1,7%
Déchets dangereux	0,4%
Plâtre	1,1%
Autre	0,1%
Sous total Déchèteries	46,0%
Total des déchets	100,0%

Actuellement la valorisation représente plus de 90 % des entrants, et se décompose ainsi :

Déchets gérés par le SYTRAIVAL :



La valorisation énergétique :

L'énergie produite par l'incinération des ordures ménagères est valorisée comme suit :

- Réseau de chaleur : 33 285 MWh constant par rapport à 2016 liée à la météorologie et à la mise en service de nouvelles sous stations, permettant d'économiser 4 193TEP, d'éviter 10 150 tonnes de CO2 et de chauffer 3 300 habitants .
- Production électrique : 22 899 MWh soit une baisse de 11.8 % par rapport à 2016, lié à l'arrêt durant 6 semaines pour entretien majeur. Cette production permet d'économiser 10 818 tonnes équivalents pétrole (TEP), d'éviter 26 800 tonnes de CO2 et de fournir l'électricité à usage ménager à 26 450 habitants.

La valorisation matière :

La valorisation matière provient du tri des déchets collectés en porte à porte, en points d'apports volontaires, des déchèteries ou des matières recyclables en sortie de l'usine d'incinération. Les matières valorisées par le Sytraival sont :

- Collecte sélective (Verre, emballages légers, journaux) : 26 331 tonnes qui se recycle et permet d'économiser des matières premières et de l'énergie ;
- Déchets verts : 25 307 tonnes qui se transforment en 12 653 tonnes d'amendement organique utilisé dans l'agriculture ;
- Les gravats : 18 433 tonnes sont concassés et triés afin d'être réutilisés en matériaux de substitution sur les chantiers de travaux publics ;
- Le mâchefer : 13 514 tonnes produit issu de l'incinération qui selon des critères chimiques peuvent être valorisés en sous couche routière ou en matériau de couverture de centre de stockage.
- Les Déchets électriques, électroniques (D3E) : 3 163 tonnes qui sont démantelés et recyclés.
- Les Déchets d'équipement d'ameublement (DEA) représentent 4 178 tonnes qui sont triés et valorisés
- Les 1 792 tonnes de plâtre sont triées et recyclées à Chambéry.
- 3 235 tonnes de cartons sont collectées en déchèterie.

B. LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Répartition des tonnages en 2017

La répartition des tonnages par nature et par groupement de communes est présentée dans le tableau ci-après (toutes les catégories de déchets ne sont pas gérées par le Sytraival) :

2017	Agglo de Villefranche	Beujolais Pierres Dorées	SIRTOM	Maconnais Beaujolais	Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	SMICTOM	SMIDOM	Total
Ordures ménagères	16385	10521	3966	2961	10953	6371	9282	9837	3404	73680
Verre	1836	1695	1282	685	1591	1223	2179	1455	1264	13210
Papiers (P)	196	876	526	359	824	100	795	744	698	5118
Emballages légers (EL)	95	1210	408	163	872	0	501	884	725	4857
Multimatériaux (P+EL)	2296	0	0	0	0	1937	132	0	0	4365
Déchets verts	2570	3986	933	2169	3658	2975	2246	4206	3079	25822
Gravats	2375	3363	1123	832	1990	2015	1778	2773	2336	18585
Ferraille	504	682	415	327	500	481	678	523	320	4430
Cartons	385	557	315	195	342	429	550	307	318	3398
Bois	830	1616	788	595	1634	1066	1214	838	719	9300
Encombrants	1232	2492	968	626	2655	2145	1771	1987	1587	15463
DEA	738	398	212	0	557	796	483	773	287	4244
D3E	396	443	259	33	515	358	417	384	296	3101
DDM	92	62	62	45	78	105	112	112	112	780
Plâtre	296	239	120	82	441	171	319	125	219	2012
Autre	4	0	3	31	50	34	28	3	0	153
Total des déchets	30 231	28 140	11 379	9 103	26 660	20 207	22 485	24 949	15 364	188 518
Ordures ménagères	54,2%	37,4%	34,9%	32,5%	41,1%	31,5%	41,3%	39,4%	22,2%	39,1%
Verre	6,1%	6,0%	11,3%	7,5%	6,0%	6,1%	9,7%	5,8%	8,2%	7,0%
Journaux magazines	0,6%	3,1%	4,6%	3,9%	3,1%	0,5%	3,5%	3,0%	4,5%	2,7%
Emballages légers	0,3%	4,3%	3,6%	1,8%	3,3%	0,0%	2,2%	3,5%	4,7%	2,6%
Multimatériaux	7,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,6%	0,6%	0,0%	0,0%	2,3%
Déchets verts	8,5%	14,2%	8,2%	23,8%	13,7%	14,7%	10,0%	16,9%	20,0%	13,7%
Gravats	7,9%	12,0%	9,9%	9,1%	7,5%	10,0%	7,9%	11,1%	15,2%	9,9%
Ferraille	1,7%	2,4%	3,6%	3,6%	1,9%	2,4%	3,0%	2,1%	2,1%	2,3%
Cartons	1,3%	2,0%	2,8%	2,1%	1,3%	2,1%	2,4%	1,2%	2,1%	1,8%
Bois	2,7%	5,7%	6,9%	6,5%	6,1%	5,3%	5,4%	3,4%	4,7%	4,9%
Encombrants	4,1%	8,9%	8,5%	6,9%	10,0%	10,6%	7,9%	8,0%	10,3%	8,2%
DEA	2,4%	1,4%	1,9%	0,0%	2,1%	3,9%	2,1%	3,1%	1,9%	2,3%
D3E	1,3%	1,6%	2,3%	0,4%	1,9%	1,8%	1,9%	1,5%	1,9%	1,6%
DDM	0,3%	0,2%	0,5%	0,5%	0,3%	0,5%	0,5%	0,4%	0,7%	0,4%
Plâtre	1,0%	0,8%	1,1%	0,9%	1,7%	0,8%	1,4%	0,5%	1,4%	1,1%
Autre	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,2%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
Total des déchets	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

*La CC Mâconnais Beaujolais n'adhère qu'à la compétence valorisation énergétique

Les déchetteries sont gérées par les Communautés de Communes. Il en existe 28 qui collectent 85 819 tonnes soit 46% du tonnage total produit par le territoire. A territoire constant, le tonnage en déchetteries n'augmente pas (240 kg/hab).

Répartition par catégorie de déchets en Kg par an et par habitant :

en Kg/an/habitant	Agglo de Villefranche	Beaujolais Pierres Dorées	SIRTOM	Mâconnais Beaujolais	Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	SMICTOM	SMIDOM	Moyenne
Ordures ménagères	249	207	183	215	218	176	218	216	110	206
Verre	28	33,4	59	50	32	34	51	32	41	37
Papiers (P)	3	17	24	26	16	3	19	16	23	20
Emballages légers (EL)	1	24	19	12	17	0	12	19	23	19
Multimatériaux (P+EL)	35	0	0	0	0	53	3	0	0	43
sous total CS	67	74	102	88	66	90	85	68	87	77
Déchets verts	39	79	18	157	73	82	53	92	100	72
Gravats	36	66	52	60	40	56	42	61	76	52
Ferraille	8	13	19	24	10	13	16	11	10	12
Cartons	6	11	15	14	7	12	13	7	10	10
Bois	13	32	36	43	33	29	28	18	23	26
Encombrants	19	49	45	45	53	59	42	44	51	43
DEA	11	8	10	0	11	22	11	17	9	12
D3E	6	9	12	2	10	10	10	8	10	9
DDM	1	1	3	3	2	3	3	2	4	2
Plâtre	4	5	6	6	9	5	7	3	7	6
Autre	0	0	0	2	1	1	1	0	0	0
Total des déchets	459	554	526	661	531	557	528	547	497	527

L'observatoire régional des déchets non dangereux (SINDRA) permet de comparer les résultats obtenus sur le territoire par rapport aux moyennes de la région AURA.*

La quantité totale de déchets de 522 kg/hab en diminution de 2.4% par rapport à 2016 se situe très en dessous de la moyenne régionale de 545 kg/hab soit -4.2%.

Au niveau des ordures ménagères résiduelles, on observe une baisse de 2.8% par rapport à 2016 et bien en dessous de la valeur régionale de 233 kg/hab.

Au niveau de la collecte sélective,(76 kg/hab) celui-ci a augmenté par rapport à 2016 de 1% mais il reste une marge de progression car le taux se situe en dessous de celui de la région (83 kg/hab) soit une différence de 9.2%.

*WWW.SINDRA.ORG :enquête 2017, données 2016

II. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

1. Localisation et nature des traitements et valorisation (ensemble des producteurs)

Unité de traitement	Déchets traités en 2012	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2013	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2014	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2015	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2016	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2017	% par rapport Année précédente
Usine d'incinération	83 640 t	+8%	83 742 t	0.12%	85 429 t	2 %	79 686 t	- 6.8%	77 530t	-2.7%	76 684 t	-1.1
Centre de stockage des déchets ménagers de Sytraival	3 185 t	- 61%	649 t	- 80 %	278 t	- 57%	93 t	- 66%	168 t	+45%	427 t	+154%
Centre de stockage des déchets non dangereux hors syndicat	989 t	- 331%	588 t	- 40 %	516 t	- 12%	1 429t	+ 177%	978 t	- 31%	3 239 t	+230%
Unité de valorisation des déchets inertes d'Arnas	9 219 t	+ 17%	7 454 t	- 19 %	13 117 t	43 %	11 687 t	- 11%	11 345 t	- 2.9%	12 940 t	+14%
Usine d'incinération hors syndicat	1 266 t	-39%	467 t	- 63%	1061 t	127%	1 242 t	17%	3 024 t	+143 %	3235 t	+7%
Mise en balle des ordures ménagères résiduelles			1 201 t		1 249 t	+ 5 %	1 200 t	- 5 %	1272 t	+6%	1 392 t	+ 8,6%
Unité de méthanisation											486 t	
Centres de compostage	21 568 t	9%	20 391 t	- 5.5%	21 026 t	3 %	18 279 t	-13%	22 195 t	+ 24 %	22 433 t	+ 1%
Centre de maturation des mâchefers Quincieux											13 019 t	
Plateforme de broyage des encombrants					2817 t		2800 t		2 265 t		5 505 t	
TOTAL en tonnes	119 373	+0.6%	113 291	- 5%	124 244	6.7%	116 433	-6.5%	118 777	+ 2.6%	139 360 t	+17.3%

2. Capacité des installations et tonnage traité par type de producteurs

	Incinération	Stockage	Valorisation des inertes	Compostage	Centre de tri	Installation de maturation des mâchefers
Capacité réglementaire des installations (t/an)	86 700 t	1 000 t				25 000 t
Tonnages effectivement traités en 2017						
Tonnage OM traité des collectivités du syndicat	65 367 t		12 940 t	17 479 t	9 077 t	
Tonnage déchets non ménagers ou hors collectivités	9 621 t	428t		1 824 t		
Tonnages des collectivités clientes						

3. Nature des déchets traités par unité de traitement

a. Unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saone

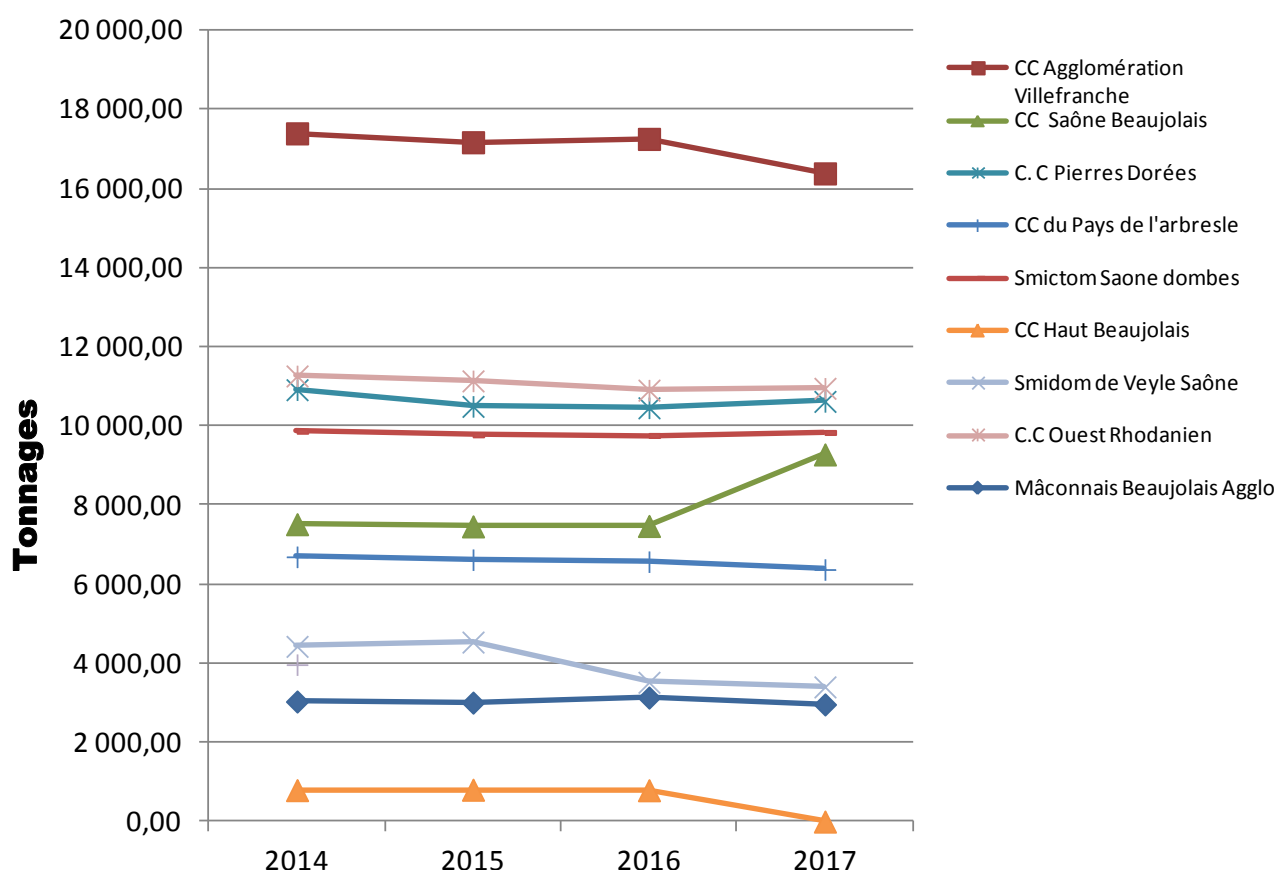
L'unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saône a traité à 87 % des ordures ménagères résiduelles qui proviennent du périmètre du syndicat.

On observe globalement une stabilisation de la production des résidus ménagers résiduels sur le territoire.

Les fluctuations observées sont liées pour la plus part aux modifications des territoires qui ont eu lieu début 2017.

Un habitant du SYTRAIVAL produit en moyenne 206 kg/ an (population INSEE 2014) avec une valeur maximale annuelle de 249 kg/habitant (CA de Villefranche sur Saône) et une valeur minimale à 110 kg/an (SMIDOM de Thoissey). Au niveau régional le ratio est de 233 kg/hab.

Evolution des ordures ménagères résiduelles



➤ Nature des déchets traités sur l'unité de valorisation énergétique :

En tonnes	OM r	Déchets assimilables aux OMR	Déchets d'activité de soins	Boues de STEP	Refus de tri	TOTAL
2011	73 445	1 066	805	1004	826	77 146
2012	77 490	4 045	901	393	811	83 640
2013	74 256	7 310	923	2	981	83 472
2014	74 328	8 667	1 039	0	1 395	85 429
2015	70 099	7 897	693	0	930	79 619
2016	67 652	7 282	1 218	79	1 299	77 530
2017	67 064	9 621	1 069	0	612	76 685

En 2017, il a fallu détourner 2 962 tonnes supplémentaires par rapport à 2016 soit 8 236 tonnes. En effet, il y a eu plus de jours d'arrêts de ligne que prévu et par ailleurs des capacités de traitement plus faibles dues au pouvoir calorifique plus élevé de certains déchets comme les encombrants de déchèterie.

➤ Valorisation des énergies :

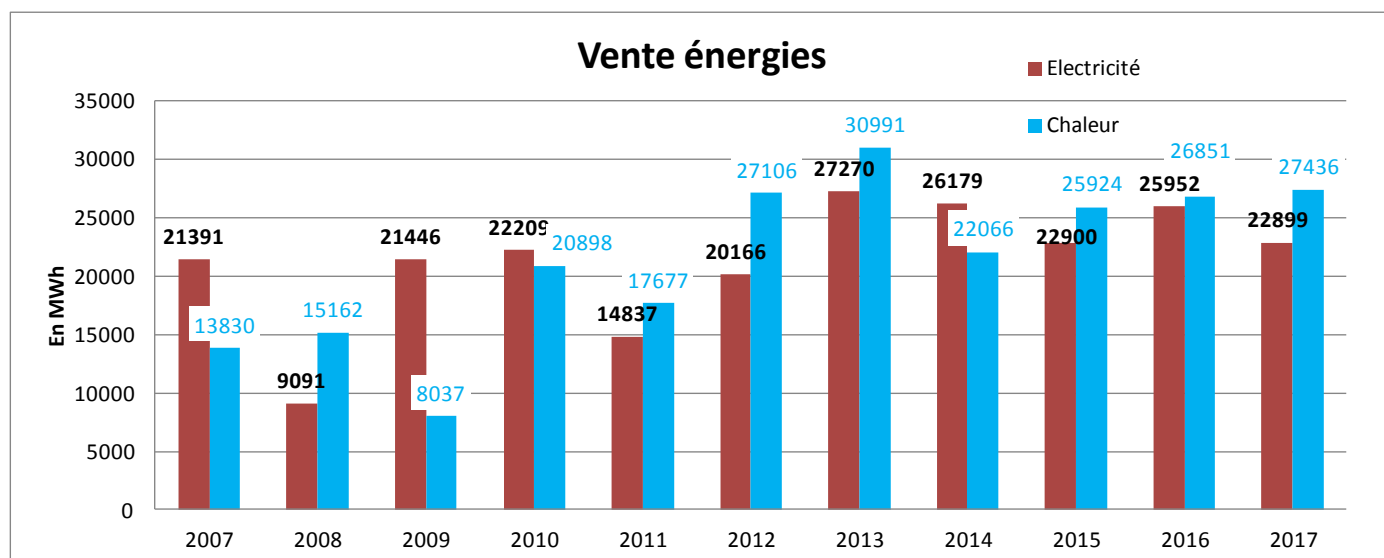
Les **76 685** tonnes de déchets produisent de la vapeur dont l'énergie va être utilisée au fonctionnement de l'usine, à la production de chaleur et d'électricité. La station d'épuration ne souhaitant plus sécher ses boues, il n'y a plus de vente d'énergie depuis début 2013.

Tonnage annuel de vapeur		Evolution Année de base 2003
2003	227 641	
2004	221 646	- 2,63%
2005	237 599	4,37%
2006	244 209	7.3 %
2007	239 054	5 %
2008	232 718	2.23 %
2009	229 850	0.97%
2010	223 246	-1.93%
2011	223 619	-1.77%
2012	242 455	+ 6.5%
2013	243 341	+ 6.9%
2014	253 187	+11.22%
2015	238 022	+ 4.5%
2016	234 406	+2.8%
2017	237 128	+4,17%

La baisse de production de vapeur est liée à la diminution de tonnages incinérés.

Au bilan le SYTRAIVAL a vendu :

- **Vente électricité** : 22 899 MWh soit une baisse de 11.8% par rapport à 2016 liée à l'arrêt de la turbine pour un gros entretien.
- **Vente de chaleur** : 27 436 MWh soit une stabilité par rapport à 2016 liée à la météo et à la mise en service de nouvelles sous stations.



➤ **Efficacité énergétique de l'installation :**

La performance énergétique de l'usine est égale à 79.6% au lieu de 80.1 % en 2016. Cette baisse est due à l'arrêt de la turbine qui nous pénalise doublement par la non production d'électricité et d'autre part l'achat pour faire fonctionner l'usine.

Elle permet la réduction de la TGAP (supérieur à 60%).

➤ **Résidus issus de l'incinération :**

- Les mâchefers (13 414 T) soit 181 kg par tonnes de déchets incinérés (ratio équivalent à 2016) ont été essentiellement transportés sur la plateforme de maturation de Quincieux pour être valorisés en sous couche routière après extraction des métaux ferreux et non ferreux.
- Métaux ferreux : 1 534 tonnes valorisés en aciérie
- Métaux non ferreux : 196 tonnes qui partent sur une plateforme en Italie pour séparer les différents métaux avant valorisation.
- Les cendres d'incinération (2 430 T), soit 31.4 kg par tonnes de déchets incinérés, issues de l'épuration des fumées sont valorisées après un traitement de solidification stabilisation dans une mine de sel en Allemagne comme matériaux de comblement.

b. Chaufferie bois :

La mise en route a eu lieu en novembre 2010. Cette chaufferie bois a pour vocation d'apporter une énergie complémentaire au réseau de chaleur.

En 2017, la chaufferie bois a fourni près de 22.7% (7 551 MWh soit 2961 tonnes de bois) de l'énergie primaire annuelle délivrée au départ du réseau soit 33 285 MWh.

c. Centre de Saint Etienne sur Chalaronne

En 2017 le centre de Saint Etienne sur Chalaronne est autorisé par arrêté préfectoral à continuer l'exploitation de la zone de stockage et à réaliser les activités de broyage des encombrants et de mise en balles des OMR pour des tonnages supérieurs.

➤ **Centre de stockage :**

	Résidus de tri ou cendres	Encombrants	Amiante	Inertes	TOTAL
2013		636 T	13 T	1 638 T	2 287 T
2014	87 T	11 T	22.5 T	158 T	278.5 T
2015	92 T			9.5 T	101.5 T
2016	157 T	2 T	9.5T		168.5 T
2017	164 T	239 T	24 T	1 T	428 T

Seuls les déchets ne pouvant pas être valorisés en matière ou en énergie sont enfouis. En 2017, l'augmentation des tonnage d'encombrants est liée au stockage de ceux ci durant l'arrêt technique de l'unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saône.

- **Broyage d'encombrants :** 4 207 tonnes réceptionnés en provenance des déchèteries du SMIDOM de Thoisy, du SIRTOM de la Vallée de la Grosne et une partie des déchèteries de Belleville et d'Arnas.



Les encombrants font l'objet d'un tri sommaire à la pelle de manière à séparer les déchets valorisable en recyclage et les déchets non incinérables (comme les isolants thermiques).

- **Mise en balle** : Durant l'arrêt technique de l'usine de septembre 2017, une partie des ordures ménagères (1 392 tonnes) ont été mises en balle par un prestataire extérieur puis stockées temporairement pour être reprises durant cet hiver permettant d'une part de combler les périodes de faible charge de l'usine d'incinération et d'autre part de valoriser de l'énergie supplémentaire.

d. Centre de traitement de Quincieux :

Le SYTRAIVAL a confié à SUEZ l'exploitation des 3 activités du site, démarrée début 2017 :

- Maturation et valorisation des mâchefers d'incinération, depuis janvier 2017
- Tri et broyage des encombrants de déchèteries, depuis mars 2017
- Transfert des collectes sélectives (flux emballages légers, multi-matériaux et JRM), avril 2017

TONNAGES RÉCEPTIONNÉS					TONNAGES TRAITÉS			TONNAGES EXPÉDIÉS (bascule Quincieux)								
Mâchefers d'incinération	Encombrants de déchèteries	Collectes sélectives			Mâchefers triés	Encombrants broyés	Papiers affinés	Graves de Mâchefers	Métaux ferreux	Métaux non ferreux	Encombrants			Collectes sélectives		
		Emballages légers	Multimatériaux	Papier							valorisation matière	valorisation énergétique	Refus	Emballages légers	Multimatériaux	Papier
13 019,04	1 306,98	2 914,90	293,74	3 567,32	10 468,38	775,00	3 336,88	1 112,40	162,18	123,96	0,00	975,46	60,14	2 945,64	345,62	3 336,88
		6 775,96						1 398,54			1 035,60			6 628,14		
21 101,98					14 580,26			9 062,28								

e. Le traitement des déchets verts

➤ La plate forme de compostage d'Arnas :

Le tableau ci-contre présente l'évolution des tonnages par année.

	Tonnage déchets verts	Production Compost
2013	10 747,00	5 911
2014	10 591,00	5 825
2015	9 883,00	5 436
2016	11 805,00	5 902
2017	10 411,00	5 205

➤ Les plates formes externes :

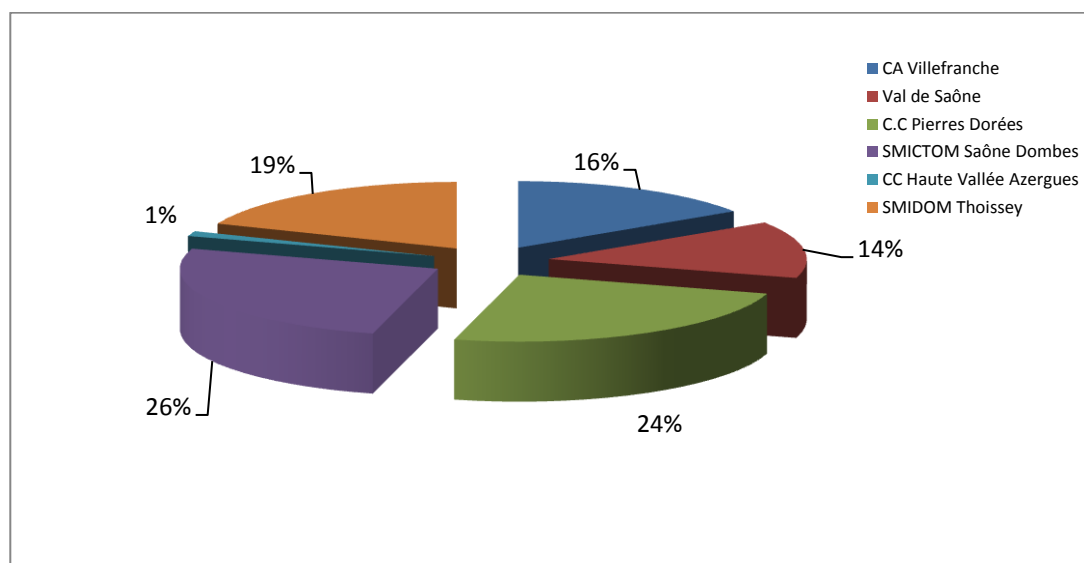
Afin de délester la plate forme de compostage d'Arnas, une partie des tonnages du territoire du Sytraival sont traités sur des plateformes externes. Depuis juillet 2013, ce sont trois plate formes qui produisent du compost :

- dans le département de l'Ain : à Reyrieux (3 494 T) et à Baneins (3 080 T) exploitées par des agriculteurs qui valorisent le compost produit directement dans leurs champs;
- dans le Rhône une plateforme à Monsols (2 448 T) qui traite aussi des boues de station d'épuration.

➤ Provenance :

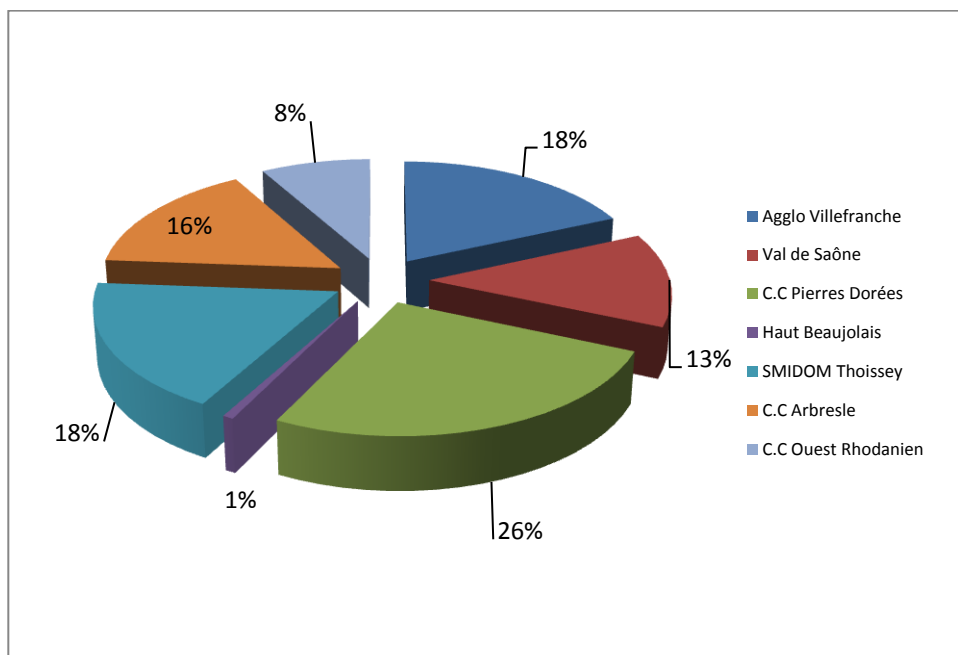
Les déchets verts proviennent essentiellement des déchèteries (84 %), des artisans (10 %) et des services d'espaces verts des collectivités (6%).

Répartition des tonnages par communauté de communes (déchèterie).



f. Centre de stockage et de valorisation des déchets inertes (CET III)

Le tonnage réceptionné sur le site d'Arnas en 2017 est de 12 940 t en provenance des déchetteries.



Le centre de stockage et de valorisation des déchets inertes permet, à partir des déchets de démolition, de produire des matériaux (sable, tout venant, terre...) par du broyage, concassage et du tri, qui sont recyclés en BTP. Avec du compost, la terre peut servir de terre végétale.

g. La collecte sélective

Le SYTRAIVAL a comme compétence la reprise et la valorisation des déchets collectés dans les bornes d'apport volontaire ou en porte à porte. La collecte est sous la responsabilité des groupements de communes (hormis pour le verre et les journaux magazines en points d'apports volontaires gérés par le SYTRAIVAL).

Deux adhérents du SYTRAIVAL ont opté pour une collecte des emballages légers en mélange avec les journaux magazines (dénommée « Multimatériaux ») : la Communauté de communes (CC) du Pays de l'Arbresle et la Communauté d'Agglomération de Villefranche Saône Beaujolais (hormis le territoire de l'Ex CC Beaujolais Nizérand Morgon).

La collecte est majoritairement effectuée en apport volontaire, cependant certaines communautés de communes sont en collecte en porte à porte : la CC du Pays de l'Arbresle, la Communauté d'Agglomération de Villefranche (uniquement pour le MULTI), la CC Beaujolais Pierres Dorées et une partie du SMICTOM Saône Dombes.

Le marché de collecte des bornes de collecte sélective pour le verre et pour les papiers est actuellement réalisé par la société GUERIN. Les emballages légers sont collectés par différents prestataires privés ou en régie directe pour certaines collectivités.

Depuis avril 2017 une partie des collectes sélectives sont regroupées sur le quai de transfert du SYTRAIVAL, exploité par la société SUEZ, situé à Quincieux avant d'être acheminées sur le centre de tri de Nicollin à St Fons.

Pour leur part les emballages du secteur d'Amplepuis et Lamure transitent par le quai de transfert de Thizy les bourgs. Ceux du secteur de Tarare n'utilisent pas de quai de transfert et sont vidés directement sur le centre de tri de Nicollin depuis le 01 octobre 2015 (avant cette date ils étaient triés chez Paprec à St Priest) ainsi que le multi matériaux de la CC Pays de l'Arbresle depuis le 01 janvier 2016 (trié sur le centre de tri Sita à Firminy avant cette date).

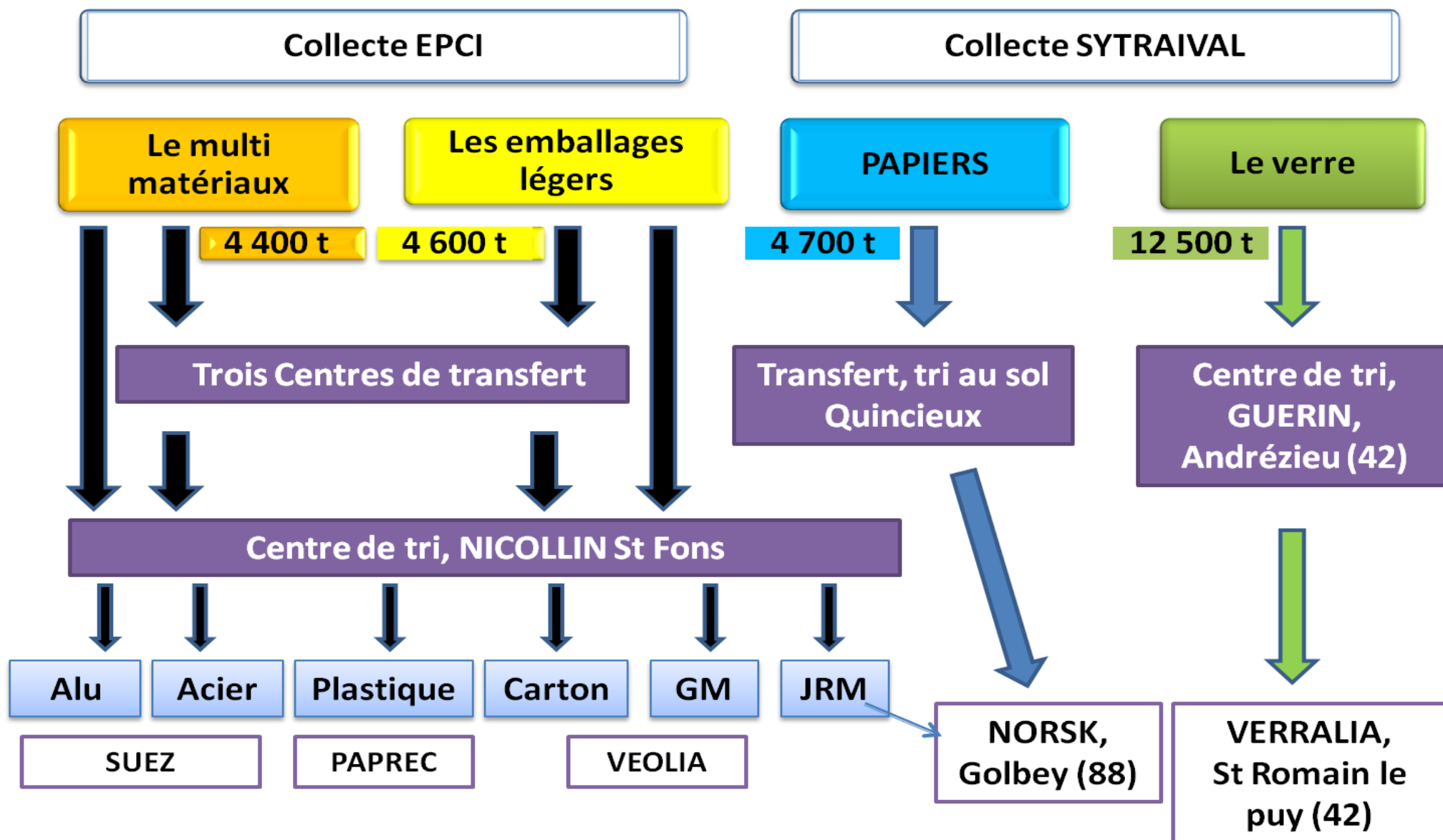
Et une partie des flux de l'Agglomération de Villefranche transite par le quai de transfert de VEOLIA à Villefranche.

La collecte des journaux magazines est réalisée par la société GUERIN et acheminée, après un tri sommaire effectué directement sur le quai de transfert de Quincieux, à la papèterie NORSK SKOG située à Golbey dans les Vosges.

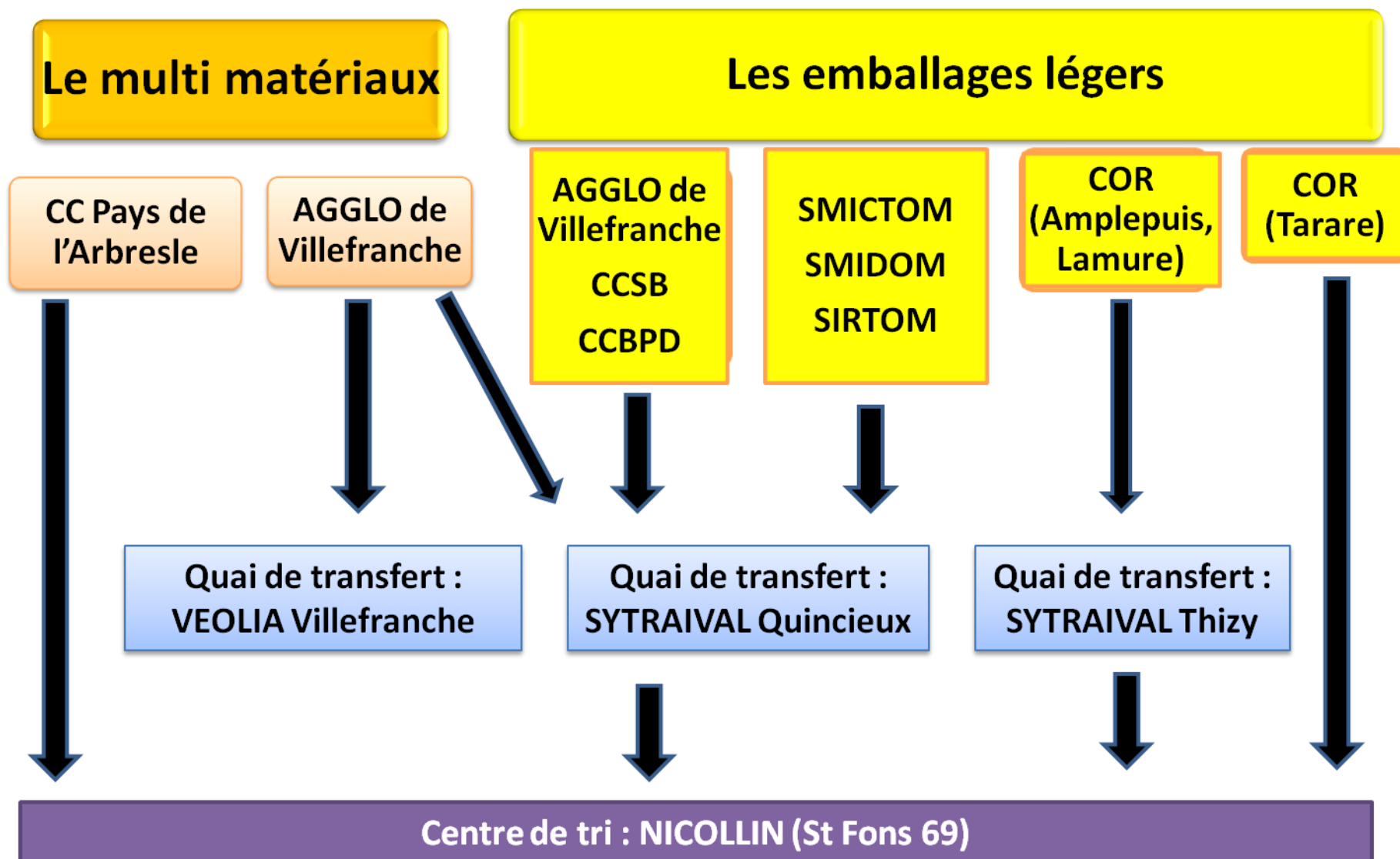
Organisation des flux :

- 1/ Schéma de collecte des quatre flux : Emballages, Multi, Papiers et verre
- 2/ Zoom par territoire : flux Emballages et Multi

Flux Collecte Sélective



Flux Emballages/ Multi



Evolution des tonnages collectés :

	En 2013		En 2014		En 2015		En 2016		En 2017	
Matériaux	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1
Verre	10 980	NS*	11 287	2.8 %	11 144	- 1.3 %	11 058	- 0.8 %	12 525	+ 13.3 %
Emballages légers (EL)	3517	NS*	3720	5.8 %	3888	4.5 %	4012	3.2 %	4 659	+ 16.1 %
Papiers	4669	NS*	4 606	-1.3 %	4593	-0.25 %	4401	- 3.5 %	4 781	+ 8.6 %
Papiers et EL en mélange (MULTI)	4 438	NS*	4 428	-0.2 %	4 486	-0.2 %	4 441	-1.0 %	4 366	- 1.7 %
TOTAL COLLECTE SELECTIVE	23 604	NS*	24 041	1.9 %	24 111	0.3 %	23 897	- 0.7 %	26 331	+ 10.1 %

NS* non significatif : La prise en compte des tonnages de nouveaux adhérents à la compétence collecte sélective fausse la représentativité des pourcentages d'évolution entre 2012/2013 et 2013/2014 pour certains matériaux.

Fait marquant 2017 : l'adhésion d'une nouvelle collectivité au 01/01/2017, le SIRTOM, fausse l'évolution des tonnages constaté. A périmètre identique 2016/2017 les évolutions seraient les suivantes :

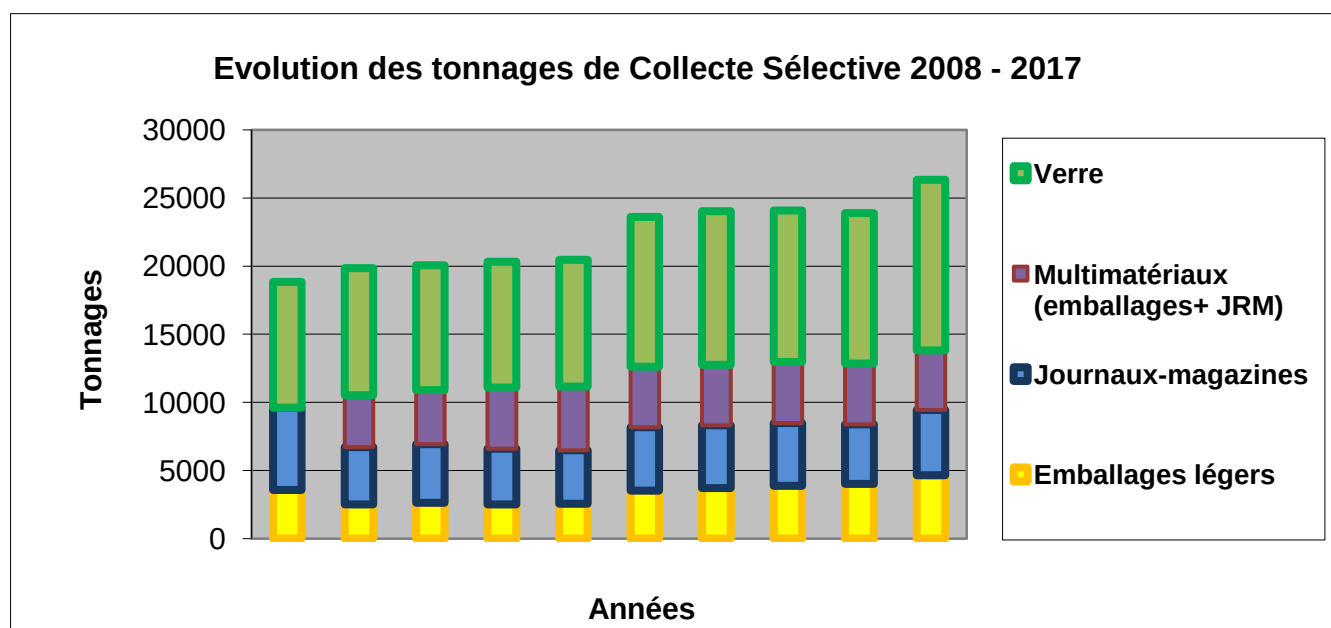
*Verre : + 185 tonnes, 1.8 % d'augmentation

*EL : + 239 tonnes, 6 % d'augmentation

*Papiers : - 146 tonnes, 3.3 % de diminution (mais la proportion de papiers augmente dans les EL)

*MULTI : - 75 tonnes, 1.7 % de diminution

***Total collecte sélective collectée : + 203 tonnes, 0.8 % d'augmentation**



Collecte des emballages légers (EL)
(en tonne et en kg par habitant)

EPCI	2017 (en t)	2017 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais	95,4	17,2
Beaujolais Pierres Dorées	1 175,1	23,5
Communauté Ouest Rhodanien	871,9	17,5
Pays de l'Arbresle	Pas d'EL	
Saône Beaujolais	500,6	12,9
SMICTOM	883,6	20,5
SMIDOM	724,7	22,2
SIRTOM	407,8	18,9
TOTAL	4 659,1	19,2

* pour l'Agglo de Villefranche, seul est pris en compte l'ex CC Beaujolais Nizérand Morgon

* pour l'Arbresle, pas de collecte d'EL

Collecte du Multi matériaux (MULTI)
(en tonne et en kg par habitant)

EPCI	2017 (en t)	2017 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais	2 295,9	39,5
Pays de l'Arbresle	1 937,4	53,9
CC Saône Beaujolais (St Georges)	132,8	32,1
TOTAL	4 366,1	44,5

Pour tous les tonnages de collecte d'emballages et de multi matériaux, il s'agit des poids entrant au centre de tri. Pour être juste il convient de retirer de ces chiffres les refus de tri qui sont traités au centre de valorisation énergétique de Villefranche.

En 2017, le taux de refus de tri moyen des emballages légers des adhérents du SYTRAIVAL est de 22.06 %. Il faut noter que le taux de refus pour les emballages en mélange avec les journaux magazines est plus faible, entre 15 et 18%, mais représente des tonnages plus importants en kilogramme par habitant et par an (kg/hab./an) : entre 7 et 9 kg/hab./an de refus pour le MULTI et entre 3 et 5 kg/hab./an de refus pour les EL.

Collecte des JRM en Points d'Apport Volontaire
(en tonne et en kg par habitant)

EPCI	2017 (en t)	2017 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais*	196,0	3,0
Beaujolais Pierres Dorées	876,8	18,3
Communauté Ouest Rhodanien	824,0	16,5
Pays de l'Arbresle*	122,0	3,4
Saône Beaujolais	795,0	21,7
SMICTOM	743,5	17,2
SMIDOM	698,4	22,6
SIRTOM	525,7	24,3
SYTRAIVAL	4 781,4	20,5

* pour l'Agglo de Villefranche, seul le territoire de l'ex CC Beaujolais Nizérand Morgon collecte les JRM en PAV

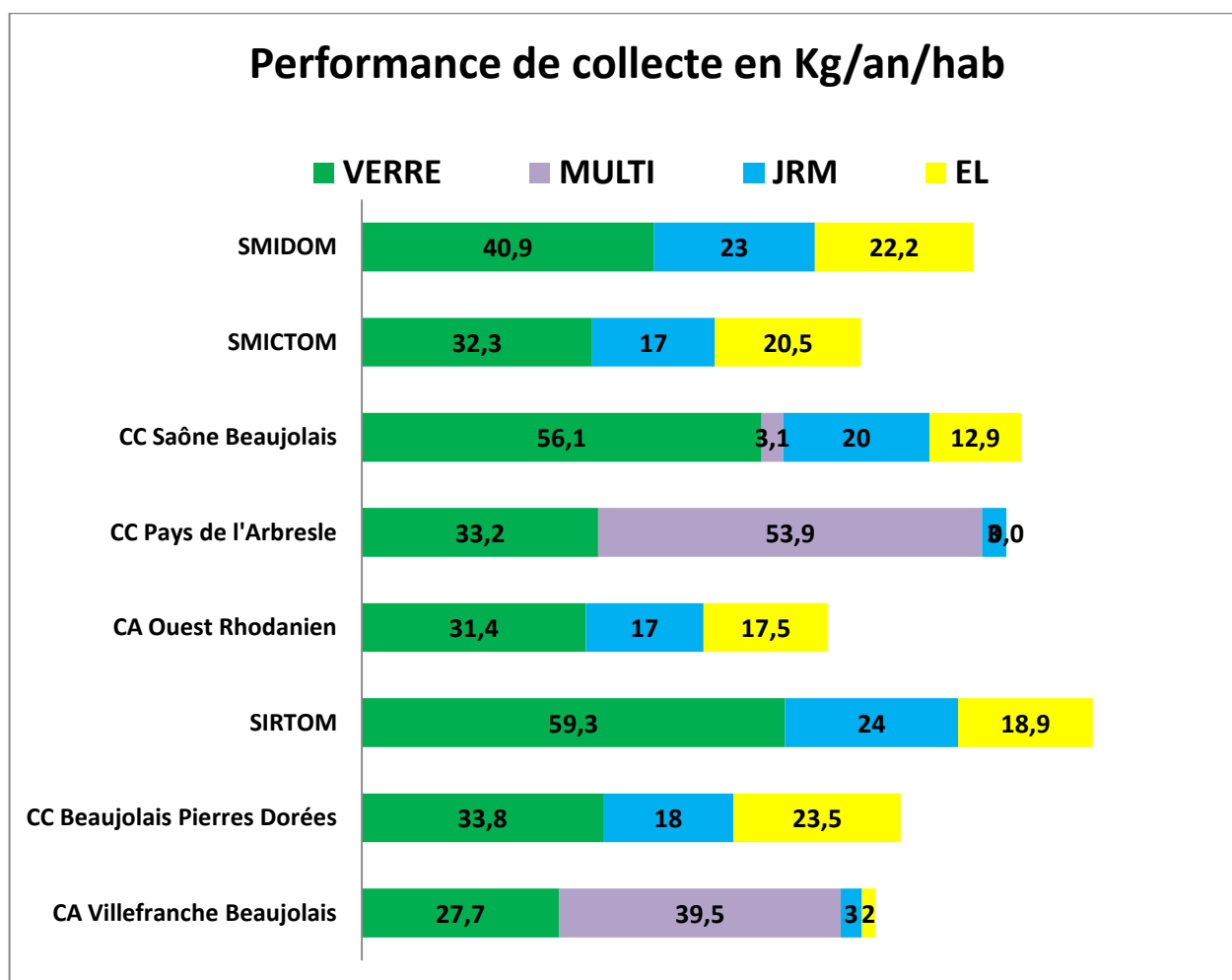
* pour l'Arbresle, pas de collecte de JRM en PAV (hormis en déchèterie)

Collecte du verre
(en tonne et en kg par habitant)

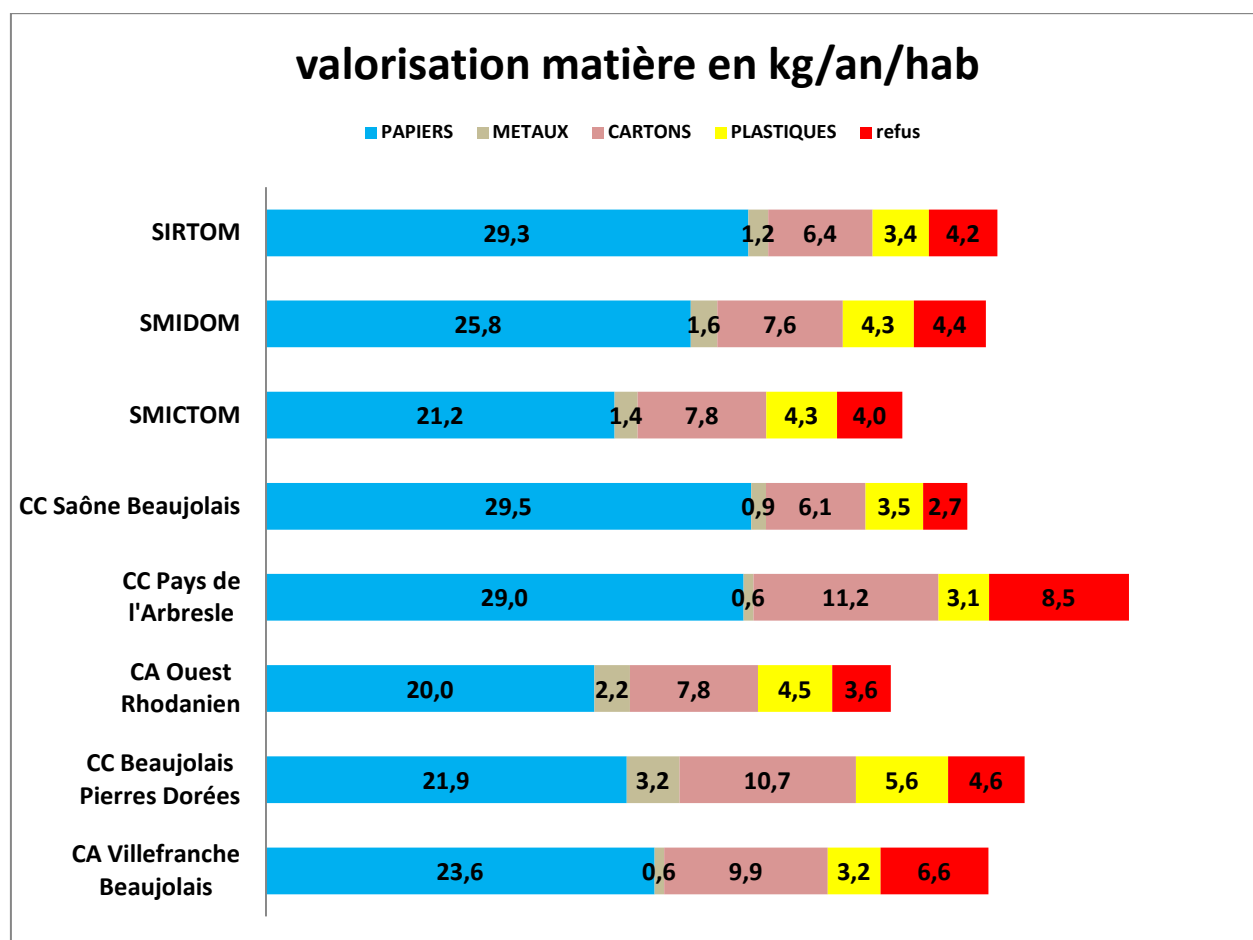
EPCI	2017 (en t)	2017 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais	1 836	27,7
Beaujolais Pierres Dorées	1 695	37,1
Communauté Ouest Rhodanien	1 591	31,4
Pays de l'Arbresle	1 223	33,2
Saône Beaujolais	2 179	56,1
SMICTOM	1 454	32,3
SMIDOM	1 264	40,9
SIRTOM	1 282	59,3
SYTRAIVAL	12 525	37,11

Les performances de collecte sélective des différents EPCI (verre, papiers, emballages légers et Multimatériaux) se situent entre 66 et 102 kilogrammes par an et par habitant. La performance moyenne du SYTRAIVAL est de 76 Kg/an/habitant :

**Collecte sélective :
VERRE+EL+PAPIERS+MULTI**



Les résultats précédents prenaient en compte les tonnages collectés en porte à porte et en point d'apport volontaire. Les tableaux suivants présentent les quantités de matériaux valorisés dans les filières de recyclage en sortie des centres de tri, hors verre, ainsi que les stocks triés non expédiés :



PAPIERS	= JRM (journaux revues magazines) + GM (gros de magasin)
METAUX	= Acier + Aluminium
CARTONS	= cartonnettes + briques
PLASTIQUES	= bouteilles et flacons

Collecte des Déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E) :

En complément de la collecte sélective, la collecte des Déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E) a été mise en place en 2007 dans les déchèteries situées sur le territoire du SYTRAIVAL. La mise à disposition des contenants et la collecte en déchèterie sont à la charge de l'éco organisme ECOSYTEMES depuis le premier janvier 2015. Les D3E ainsi collectés sont démantelés avant recyclage de leurs différents composants et matériaux. La performance du SYTRAIVAL est en augmentation chaque année et est de 9.10 Kg/hab/an en 2017. La performance au niveau nationale, en milieu semi-urbain, est en baisse et est passée de 7.6 Kg/hab/an en 2016 à 7.4 Kg/hab/an en 2017.

EVOLUTION TONNAGES D3E, 2015 / 2017

Tonnages	2015	2016	2017	Evolution 2016- 2017
Gros Electro Ménager Hors Froid	773	889	936	5%
Gros Electro Ménager	439	446	474	6%
Ecrans	482	523	422	-19%
Petits Appareils en Mélange	825	909	1051	16%
TOTAL D3E	2519	2767	2883	4%
Kg/an/hab	7,95	8,74	9,10	4%
Reversements aux collectivités	162 000 €	172 000 €	191 000 €	11%
€ / tonne	64 €	62 €	66 €	7%

Le taux de valorisation, incluant le réemploi (appareils entiers et composants), la valorisation matière et la valorisation énergétique s'élève à 89 % pour l'année 2017.

Les filières de traitement sont les suivantes :

- Pour le Gros Electro Ménager Hors Froid, société PURFER à St Pierre de Chandieu (dans le 69)
- Pour le Gros Electro Ménager Froid et les Petits Appareils en Mélange, société SUEZ à Feyzin (dans le 69)
- Pour les écrans, société ENVIRONNEMENT RECYCLING à Villeurbanne (dans le 69)

Collecte des meubles (Eco mobilier) :

Le 01 avril 2014 un contrat avec Eco mobilier a été signé pour la mise en place d'une collecte des Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA) en déchèterie.

En 2013, le tonnage total (encombrants, bois, ferrailles) collecté sur les déchèteries du territoire était de 27 797 tonnes soit un tonnage estimé de meubles de 6 430 tonnes.

Au 31/12/2017 dix sept déchèteries, correspondant à 75 % des tonnages du territoire, sont équipées en bennes de collecte des DEA.

Collecte DEA 2017 :

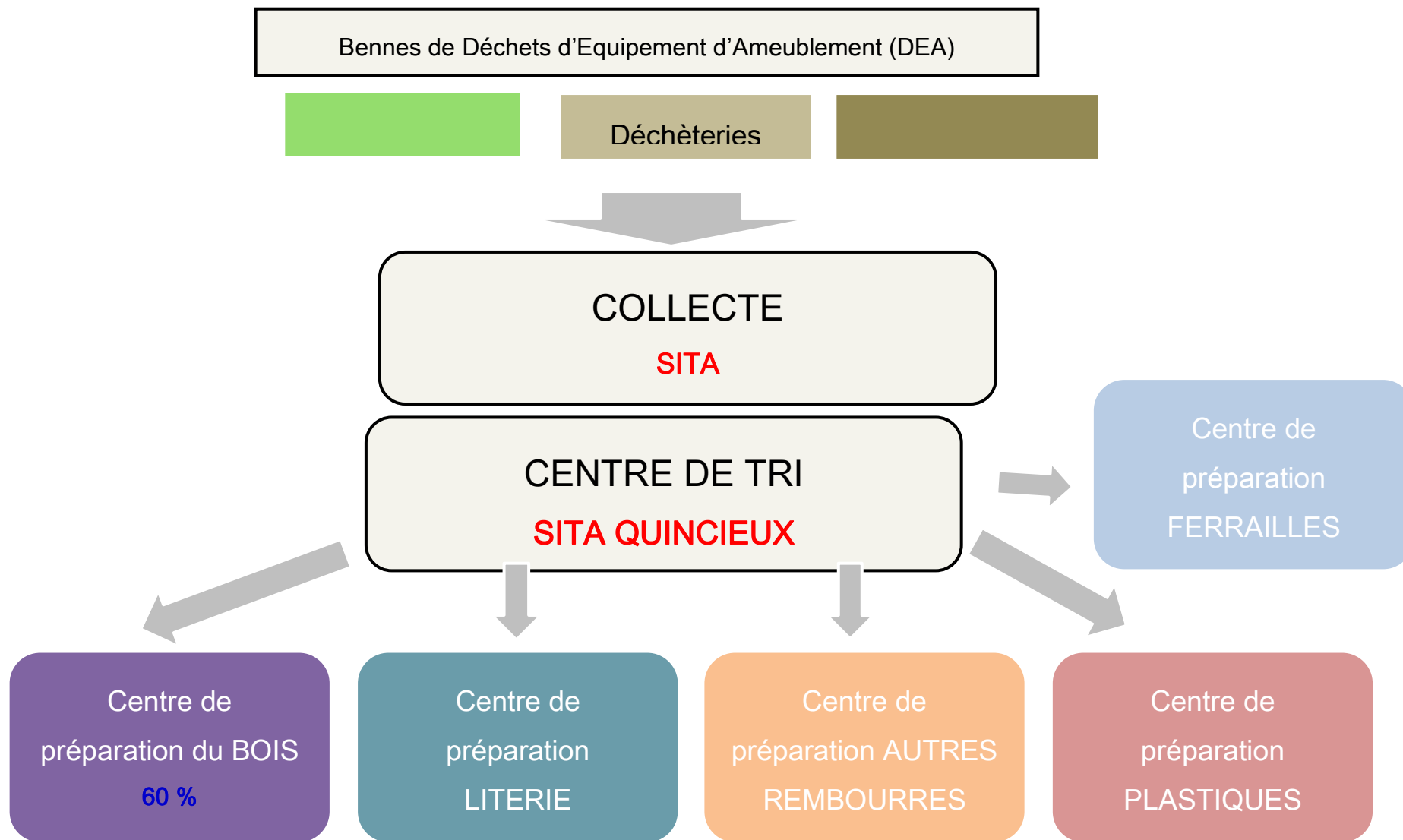
		2017
EPCI	Déchèteries	Tonnes
AGGLO VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	ARNAS	738,7
CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES	CHAZAY	312,2
	THEIZE	86,0
CA OUEST RHODANIEN	BOURG DE THIZY	120,0
	ST MARCEL L'ECLAIRE	437,0
CC PAYS DE L'ARBRESLE	COURZIEU	242,3
	FLEURIEUX	554,2
CC SAONE BEAUJOLAIS	BELLEVILLE	317,4
	ST DIDIER SUR BEAUJEU	85,7
	VILLE MORGON	80,0
Sirtom de la vallée de la Grosne	Cluny	169,5
	Salornay sur Guye	42,4
SMICTOM SAONE DOMBES	FRANS	319,5
	TOUSSIEUX	453,1
SMIDOM	FRANCHELEINS	118,2
	ST ETIENNE SUR CHALARONNE	51,9
	ST JEAN SUR VEYLE	117,5

TOTAL

4 246

En 2018, les dix dernières déchèteries seront équipées.

Une fois collecté ces DEA sont envoyés sur un centre de pré tri (SUEZ Quincieux) et séparés en cinq fractions, avant expédition dans des « centres de préparation » spécifiques (pour le bois, la literie, les rembourrés, le plastique et la ferraille).



C. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Synthèse générale des comptes

	Résultat clôture 2016	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2017	Résultat clôture 2017
Budget principal				
- investissement	77 324.50		6 928.50	84 253
- exploitation	63 909.75		- 38 792.70	25 117.05
	141 234.25		Total Principal	109 370.05
Budget Valorisation énergétique				
- investissement	- 169 950.05		-185 973.97	-355 924.02
- exploitation	6 769 359.63	1 088 422.62	378 040.25	6 058 977.26
	6 599 409.58		Total Valorisation	5 703 053.24
Budget compostage				
- investissement	1 607 544.10		50 120.00	1 657 664.10
- exploitation	421 951.09		28 806.51	450 757.60
	2 029 495.19		Total Compostage	2 108 421.70
Budget collecte sélective				
- investissement	-121 155.16		157 999.25	36 844.09
- exploitation	1 989 839.66	163 570.00	-164 226.06	1 662 043.60
	1 868 684.50		Total collecte sélective	1 698 887.69
Budget CET 3				
- investissement	69 671.60		143 911.34	213 582.94
- exploitation	217 672.42		-53 019.64	164 652.78
	287 344.02		Total CET 3	378 235.72
			Total Général	9 997 968.40

2. Prix des prestations

Il est rappelé que ces tarifs équilibrent la totalité du service. Le Sytraival est un établissement public sans fiscalité ni participation des collectivités autres que le coût à la tonne du service.

Ces prix couvrent l'intégralité du coût investissement (amortissement et emprunt) et exploitation (administration et prestations).

En 2009, une taxe globale pour activité polluante (TGAP) a été ajoutée à l'usine d'incinération et une évolution de cette taxe a été fixée pour les années avenir.

a) usine d'incinération

LIBELLE RUBRIQUE	Rappel tarifs 2016 Hors taxes	Montant proposé pour 2017 en € Hors taxes	Variation Hors taxe	Montant proposé pour 2017 en € TGAP comprise Hors TVA	Variation compris TGAP Hors TVA
Déchets ménagers : Accueil usine d'incinération membres du syndicat mixte : - Collectivités adhérentes exploitation - Collectivités non adhérentes au syndicat mixte - apports selon notre demande	90* 106 * 94*	90* 106* 94*	0% 0% 0%	94.11 110.11 98.11	0% 0% 0%
Déchets encombrants	90*	90*	0%	94.11	0%
Boues de station	113,3*	113,3*	0%	117,41	0%
Déchets industriels assimilés	127,8*	127,8*	0%	131,91	0%
Déchets industriels en régie	136,8*	136,8*	0%	140,91	0%
Déchets hospitaliers**	363**	363**	0%	374.02	0 %
TGAP A AJOUTER : *4.13 € par tonne et ** 11.06 €/t en 2017					

b) Plate-forme de compostage :

	Rappel tarifs 2016 Hors taxes		Montant proposé pour 2017 en € Hors taxes	Variation
	du 1^{er} au 29 février	A compter du 1^{er} mars		
Déchets en provenance des déchèteries	38	34	34	0%
Déchets en provenance des communes	36	32	32	0%
Autres déchets verts reçus sur la plate-forme	44.10	40	40	0 %

c) centre d'enfouissement technique à Arnas :

Déchets en provenance des déchetteries	5,0	7.5	50%
Autres déchets inertes	5.3	7.8	50 %

d) collecte sélective :

Papiers	0	0	0%
Tri emballages légers en vrac	177	177	0%
Tri emballages légers en vrac sans transfert	147	147	0%
Tri emballages légers en sac	198	198	0%
Tri Multi en vrac	119	119	0%
Tri Multi en vrac sans transfert	102	102	0%
Tri Multi en sac	141	141	0%
Tri Multi en sac sans transfert	124	124	0%
Refus de tri	90*	90*	0%
Verre	17,5	17,5	0%
Plâtre	95	95	0%

e) CET Saint Etienne sur Chalaronne :

	Hors TGAP Tarif 2016	Hors TGAP Tarif 2017	TGAP comprise	Variation compris TGAP Hors TVA
Refus de tri	105*	105*	137	0%
Amiante en alvéole dédiée	100*	100*	132	0%
*TGAP A AJOUTER 32,13 €/T certification Iso 14001 en 2016				

3. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2017 :

	Nom de la société	Montant de la prestation (en HT)
VALORISATION ENERGETIQUE		
Transfert St Etienne sur Chalaronne	SERNED	45 703 €
Transfert Fleurieux sur Arbresle + Tarare	SITA	140 326 €
Transfert Fleurieux sur Bourg de Thizy	SITA	145 136 €
Exploitation de l'usine d'incinération	CIDEME	4 978 306 €
Exploitation du réseau de chaleur	CIDEME	124 327 €
Broyage et transport des encombrants	SERNED	340 120 €
Mise en balle des OMR durant arrêt technique UIOM	PRESTABALLES	69 612 €
Surveillance des eaux souterraines et de surface	ASPECT	8 912 €
COMPOST		
Exploitation de la plate-forme de compostage	RACINE	213 831 €
Compostage des déchèteries	BIODE	110 556 €
	DCR01	93 880 €
	SEDE	54 332 €
COLLECTE SELECTIVE		
Les JRM		
Collecte et transport des journaux magazine	GUERIN	192 754 €
Transfert, tri et reprise des JRM (janvier à mars 2017)	VEOLIA	24 023 €
Le VERRE		
Collecte et transport du verre	GUERIN DUBUIS	490 358 € 31 347 €
Les EMBALLAGES LEGERS et le MULTI		
Prestation de transfert des collectes sélectives (janvier à mars 2017)	VEOLIA	48 662 €
Caractérisation, tri et conditionnement des EL + M	NICOLLIN	959 471 €

4. Aides versées à l'investissement en 2017:

Département de l'Ain : Création plateforme mâchefers Quincieux – Solde		
	Part Budget Valorisation Energétique	35 664 €
	Part Budget Collecte Sélective	5 136 €
Participation SIRTOM Vallée de la Grosne aux charges d'emprunt en cours et ses charges nouvelles induites		98 868 €

5. Comptabilité analytique par budget :

➤ Budget Principal

Ce budget regroupe les charges d'administration générale du Sytraival : charges de personnel, fournitures diverses, entretien des locaux, maintenance informatique, frais de télécommunication,...

Ces frais sont répartis sur les autres budgets selon le temps passé par le personnel du Sytraival. Cette clef de répartition est chaque année votée.

REPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE 2017

	Valorisation énergétique	Plate-forme de compostage	cet 3	Collecte sélective	Total
Directrice	64%	20%	4%	12%	100%
Comptabilité budget	77%	7%	1%	15%	100%
Sécret Gestion UIOM	81%	18%	1%	0%	100%
Collecte Sélective	20%	10%	0%	70%	100%
Pourcentage valorisé	63 %	13,75%	1,50%	21.75%	100,00%
Montant en €	239 690	49 912.50	5 445	95 952.50	330 000
total	229 650,00	45 375,00	4 950,00	80 025,00	360 000,00

Réalisé 2017
(montants arrondis)

Charges à caractère général	79 802
Charges du personnel	272 890
Indemnités élus	79 270
Amortissement	7 943
Charges exceptionnelles	0
TOTAL DEPENSES	439 905
Participation des budgets	391 000
Remboursement sur rémunération de personnel	2 885
Produits exceptionnels (dont inter Ambassadrice)	7 820
Reprise excédent d'Investissement	0
TOTAL RECETTE	401 705
Résultat de l'exercice	- 38 200

➤ **Budget Valorisation Energétique**

Réalisé 2017
(montants arrondis)

<i>Contrat exploitation usine CIDEME + chaufferie (arrêt traitement mâchefer janvier 2017)</i>	4 559 337
<i>Contrat exploitation réseau</i>	135 695
<i>Exploitation CET</i>	71 927
<i>Frais de transfert</i>	747 459
<i>Achat EDF(usine)</i>	
<i>Location (démétis + mobilière)</i>	925
<i>Entretien maintenance</i>	1 029
<i>divers (prime d'ass+honoraires...)</i>	132 937
<i>Impôt et taxes</i>	363 373
<i>traitement OM extérieures</i>	230 781
<i>Mise en balles et reprise</i>	102 230
<i>Broyage des encombrants et reprise</i>	697 248
<i>Plâtre</i>	134 375
<i>Analyse des eaux</i>	8 912
<i>Autres dépenses</i>	1 234 320
Charges à caractères générales	8 420 548
Amortissement Usine et chaufferie	2 484 664
Autres charges de gestion (BP)	239 695
Charges financières (dettes)	234 639
Charges exceptionnelles (remboursement chauffage, annulation titres)	103
Dotations provisions	35 000
TOTAL DEPENSES	11 414 649
<i>Vente de chaleur</i>	1 445 347
<i>Vente d'électricité</i>	1 102 826
<i>traitement plâtre</i>	138 043
<i>Vente ferrailles</i>	18 511
<i>Traitement OM</i>	6 686 780
<i>Traitement des DIB</i>	42 912
<i>Traitement des médicaments</i>	15 609
<i>Traitement des déchets hospitaliers</i>	340 762
<i>traitement des encombrants broyés</i>	722 296
<i>Traitement au centre de stockage</i>	2 478
<i>Refus de tri</i>	140 879
<i>Divers</i>	960
Total ventes	10 657 403
TGAP	269 277
Autres charges de gestion courante	3 050
Reprise subvention + régul amort	757 406
Produits exceptionnels	131 204
TOTAL RECETTE	11 818 340
Résultat de l'exercice	+ 403 691

➤ **Budget Compost**

Réalisé 2017
(montants arrondis)

<i>Exploitation plate forme Arnas (Racine)</i>	196 617
<i>Traitement déchets verts Reyrieux (BIODE)</i>	117 845
<i>Traitement déchets verts Baneins (DCR 01)</i>	93 880
<i>Traitement déchets verts Monsol (SEDE)</i>	54 332
<i>Divers</i>	14 426
Charges à caractères générales	477 100
Amortissement	12 520
Autres charges de gestion (BP)	49 912
Péréquation transport	39 763
TOTAL DEPENSES	579 295
Traitement déchets verts (artisans, collectivités, déchèteries,...)	673 720
TOTAL RECETTES	673 720
Résultat de l'exercice	+ 94 425

➤ **Budget Collecte Sélective**

Réalisé 2017
(montants arrondis)

<i>Marché verre</i>	585 397
<i>Marché journaux magazines</i>	266 640
<i>Marché emballages légers</i>	659 737
<i>Marché multi-matériaux</i>	447 157
<i>Mise en balle cartons</i>	54 137
<i>Divers</i>	12 006
Charges à caractères général	2 025 074
<i>Participation budget principal</i>	95 953
<i>Reversement matériaux CS</i>	570 823
<i>Reversement Eco-emballages</i>	2 817 502
<i>Reversement journaux excédent JRM N-1</i>	89 640
<i>Participation bornes enterrées verre</i>	23 000
<i>Reversement matériaux D3E N-1</i>	172 822
<i>Reversement Eco mobilier</i>	230 383
<i>Reversement excédent papier issu du multi</i>	180 830
Charges de gestion courante	4 180 953
Charges exceptionnelles (dont les refus de tri)	147 297
TOTAL DEPENSES	6 353 324
<i>Revente verre</i>	313 661
<i>Reversement transport verrier</i>	106 176
<i>Revente journaux magazines</i>	576 217
<i>Reprise des gros de magasins</i>	143 174
<i>Revente des matériaux / reprise DEEE</i>	411 080
<i>Traitement verre collectivité</i>	229 854
<i>Reprise des cartons de déchèteries</i>	165 778
<i>Traitement emballages</i>	837 278
<i>Traitement des multi matériaux</i>	483 376
<i>Facturation des refus de tri aux EPCI membres</i>	147 297
Ventes et prestations de service	3 413 891
<i>Soutien Eco-emballage</i>	2 376 424
<i>Soutien Eco-mobilier</i>	230 383
<i>Soutien DEEE</i>	167 371
Participations Eco-organismes	2 774 178
Autres produits de gestion courante	1 027
TOTAL RECETTES	6 189 096
Résultat de l'exercice	- 164 228

Synthèse des coûts par opérations

Budget Collecte Sélective Exercice 2017

SYNTHESE des OPERATIONS - VUE SYNTHETIQUE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017
VERRE	643 490,62	649 691,40	6 200,79
PAPIER	380 568,05	492 048,91	111 480,87
EMBALLAGES LEGERS	792 944,00	946 196,83	153 252,84
MULTI MATERIAUX	690 653,46	749 625,29	58 971,84
REVERSEMENT MATIERES	624 959,46	576 328,19	-48 631,27
ECO ORGANISMES	3 220 706,65	2 774 178,09	-446 528,56
ECO EMBALLAGES	2 817 502,26	2 376 423,80	-441 078,46
ECO MOBILIER	230 382,89	230 382,89	0,00
D3E	172 821,50	167 371,40	-5 450,10
	6 353 322,22	6 188 068,71	-164 226,06
dont rattachements à l'exercice	431 212,84	389 100,00	

➤ Budget CET III

Réalisé 2017
(montants arrondis)

Participation budget principal	5 445
Charges à caractère général	520
Amortissement	143 911
TOTAL DEPENSES	149 876
Inerte des déchèteries (gravats)	96 857
TOTAL RECETTES	96 857
Résultat de l'exercice	- 46 981

D. COMMUNICATION et PREVENTION

Depuis quelques années, le SYTRAIVAL a pour objectif de communiquer de plus en plus sur les consignes de tri, le recyclage, la réduction des déchets, le compostage... Pour cela il met à disposition de ses adhérents des outils de communication mais également des ambassadeurs du tri. Dans cette optique plusieurs actions sont menées.

En 2018, le SYTRAIVAL a embauché une seconde ambassadrice de tri pour renforcer l'équipe. Son poste est principalement dédié à la communication dans les écoles.

I. Communication:

En plus des actions citées dans les faits marquants, nous continuons les animations en milieu scolaire, les visites des installations du SYTRAIVAL, des stands sur des manifestations et la réalisation d'articles pour les bulletins municipaux ou intercommunaux.

Voici ci-dessous le détail de toutes nos actions:

➤ **Interventions en milieu scolaire et TAPS:**

Depuis 2012, des animations sont proposées aux écoles au tarif de 50 €HT. En 2017, 173 interventions scolaires/TAPS ont été réalisées sur le territoire du SYTRAIVAL. De plus en plus d'écoles nous demandent d'intervenir.

Plus de 3 900 élèves ont été sensibilisés au tri, au recyclage, au compostage, à la consommation...

Répartition des interventions

	Ecole	TAPS
CCBPD	11	0
CAVB	1	0
CCPA	3	0
CCSB	63	0
SMICTOM	91	0
SMIDOM	4	0

➤ **Visites des installations du SYTRAIVAL:**

Le SYTRAIVAL propose à tous les établissements scolaires de son territoire des visites gratuites de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Villefranche ainsi que de la plate forme de compostage d'Arnas. Ce sont 5 visites de l'UVE et 8 de la plate forme qui ont été organisées.

Ce sont près de 350 personnes qui sont venus visiter les installations SYTRAIVAL.

De plus, le SYTRAIVAL peut proposer 10 visites gratuites à l'ensemble de ses adhérents du centre de tri des collectes sélectives chez Nicollin à Saint Fons.

➤ Manifestations:

Pour aller plus loin dans sa communication de proximité, le SYTRAIVAL propose la mise en place d'un stand lors de manifestation, de marché ou même lors de réunion en pied de Point d'Apport Volontaire (PAV). Cette année le SYTRAIVAL s'est rendu sur quatre manifestations, marchés ou PAV dont une lors de la semaine de réduction des déchets et deux lors de la semaine de l'environnement.



➤ Animation tout public:

Le SYTRAIVAL propose des animations tout public comme des réunions, des ateliers ou encore des animations avec les bailleurs sociaux.

➤ Spot cinéma sur le verre:

Pour continuer la démarche du plan verre, un spot cinéma de 20 secondes sur les consignes de tri du verre, a été diffusé dans les cinémas de notre territoire. Six cinémas ont participé à cette campagne de sensibilisation. Ce spot nous a été donné par le SITOM Nord-Isère. Nous avons apporté quelques modifications notamment sur les logos et la durée. La diffusion a eu lieu sur deux périodes: Eté et hivers.

➤ Lettre d'information du SYTRAIVAL:

Deux lettres d'information aux élus ont été envoyées sur 2017. Elles ont pour but de faire connaître le SYTRAIVAL, de communiquer sur nos actions... Elles sont également mises en ligne sur notre site internet.



➤ Articles pour bulletins:

Comme chaque année, le SYTRAIVAL propose un ou des articles pour les bulletins communaux et intercommunaux. Cette année, l'article concernait la gestion des déchets en général et les consignes de tri.

➤ Visites de site:

Le SYTRAIVAL a organisé une visite durant l'année:

- L'usine de valorisation bio-énergétique des déchets ménagers OVADE (ORGANOM), à Viriat (01) sur le site de La Tienne: 22 élus et techniciens étaient présents lors de cette visite qui a eu lieu le 6 juin 2017.



➤ Trophée verre

Depuis 2017, le SYTRAIVAL a décidé de décerner des trophées verre aux trois communes les plus performantes selon trois catégories: moins de 1000 habitants, de 1000 à 4000 habitants et plus de 4000 habitants.

Pour la première année, les communes de chaque catégorie ayant la meilleure performance ont été récompensées. Pour les années suivantes, ce sont les communes ayant eu la meilleure progression qui se sont vu primées.

Voici les communes lauréates pour 2017:

- ✓ Catégorie moins de 1000 habitants: **Ternand** avec une progression de **17.67 kg/hab**
- ✓ Catégorie de 1000 à 4000 habitants: **Quincié en Beaujolais** avec une progression de **16.29 kg/hab**
- ✓ Catégorie de plus de 4000 habitants: **St Georges de Reneins** avec une progression de **7.77 kg/hab**



➤ Remise d'un chèque à la Ligue contre le cancer

Depuis 2016/2017, le SYTRAIVAL soutient la Ligue contre le cancer à hauteur de 1€ la tonne de verre collectée.

Sur l'année 2017, les habitants du SYTRAIVAL ont apporté dans les colonnes de tri 12 525 tonnes de verre soit un chèque de 12 525 € pour aider les projets de recherche. Ce chèque a donc été remis à la Ligue lors d'un comité syndical du SYTRAIVAL.



II. Prévention:

Des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés voient le jour en 2015. Pour aider nos collectivités adhérentes à réaliser leur programme nous leur proposons en 2017 des actions:

➤ **Formation sur le compostage:**

Nous proposons aux EPCI des formations pour leurs usagers lors de la distribution de composteurs, lors de réunion publique ou encore de les accompagner lors de projets avec les écoles.

➤ **Article pour les bulletins:**

Un article sur la réduction des déchets à été proposé aux EPCI pour leurs bulletins intercommunaux. Le but étant également, que chaque EPCI le propose à leurs communes.

➤ **Stop pub:**

Pour diminuer la quantité de papier dans nos boîtes aux lettres, un stop pub propre au SYTRAIVAL a été proposé aux collectivités en 2017. Plus de 60 000 autocollants ont été distribués à nos EPCI.



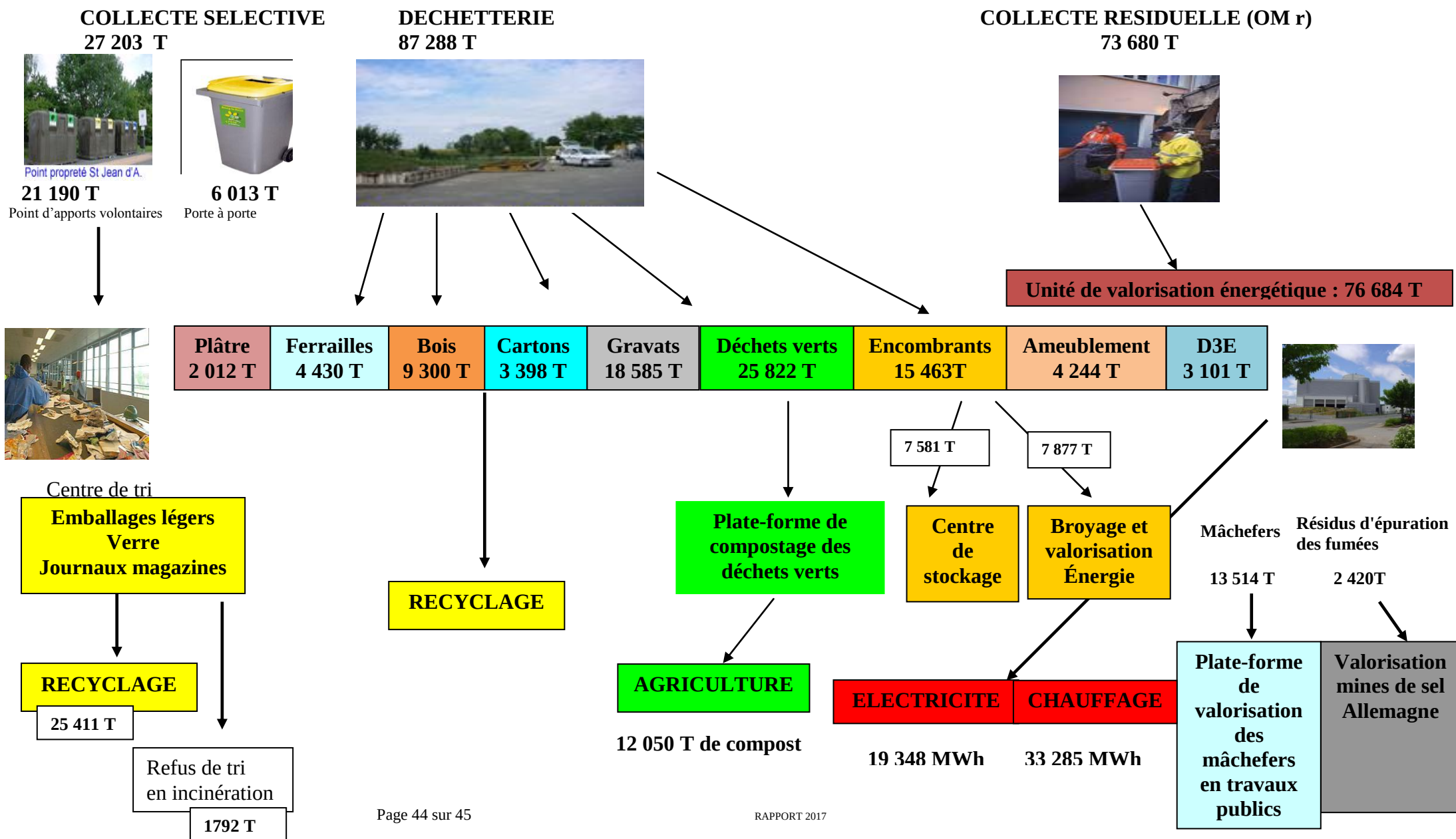
➤ **Gobelets réutilisables:**

Pour réduire la vaisselle jetable sur les manifestations, événements ou même lors de réunions, nous avons fait faire des gobelets réutilisables que l'on a distribué aux collectivités demandeuses. Plus de 30 000 gobelets du SYTRAIVAL participent à la réduction de la vaisselle jetable.

➤ **Flyers sur le gaspillage alimentaire:**

Lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qui s'est déroulée du 18 au 26 novembre 2017, le SYTRAIVAL a distribué environ 30 000 flyers sur le gaspillage alimentaire.

E. RECAPITULATIF DES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS



F. BILAN / Loi de transition énergétique

Les principales mesures du plan d'action déchets 2009-2012, adoptées dans le cadre du Grenelle 2 ont été renforcées par la loi de transition énergétique du 18 août 2015 qui détermine plusieurs axes dont la lutte contre le gaspillage et la promotion des économies circulaires. Cet axe fixe comme objectifs :

- Réduction de 10% des déchets d'ici 2020;
- Augmentation du taux de recyclage à 55% des déchets non dangereux en 2020 et à 65% en 2025;
- Réduction de 50% des déchets mis en centres de stockage en 2020

Sur le territoire du Sytraival, on observe chaque année une diminution de la production des déchets ménagers résiduels entre 2017 et 2016, la quantité produite par habitant est passée de 212 kg/hab/ an à 206 kg/hab/an soit une baisse de 2.8%. (la moyenne régionale est de 233 kg/hab)

Cette baisse s'explique la mise en place au niveau des EPCI adhérentes et avec le soutien du Sytraival des actions de prévention efficaces.

En 2017, une seconde ambassadrice a été embauchée pour répondre aux demandes d'intervention au niveau des écoles du territoire.

Des actions de prévention ont été mise en place en concertation avec nos EPCI adhérentes qui selon les territoires ont une démarche de réduction des déchets.(2 EPCI engagés en territoire zéro déchets)

Le taux de recyclage augmente de 1%, celui-ci est de 53% en 2017. L'augmentation est liée à au taux de collectes du verre de +2.8% par rapport à 2016 mais aussi des emballages légers de 6.6% sur le même territoire. Une marge de progression est possible car le ratio est inférieur à la moyenne régionale.

Actuellement, la moitié des encombrants des déchèteries vont en centre de stockage. En 2017, la mise en place sur Quincieux d'une plateforme de broyage des encombrants a permis de traiter un tonnage supplémentaire en valorisation énergétique à Villefranche sur Saône, 7444 tonnes incinérées soit une augmentation de 4% par rapport au tonnage 2016.

Par ailleurs la plateforme de Quincieux accueille les mâchefers de l'unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saône qui a pour objet d'extraire les métaux ferreux et non ferreux résiduels ainsi que de préparer la matière appelé grave de mâchefers pour une utilisation en sous couche routière. Actuellement ces matériaux sont valorisés à 100%.

Le projet de plan régional des déchets Auvergne Rhône alpes propose de stabiliser la production des déchets ménagers assimilables (DMA) à son niveau de 2015 malgré l'augmentation de la population. Cela demande d'accentuer des actions de prévention de la production des déchets comme le compostage à domicile, la réutilisation ...

En ce qui concerne le taux de valorisation matière, il a été proposé de retenir le taux de 70% à l'horizon 2031. Pour cela il est prévu la mise en place des extensions de consignes de tri des plastiques en 2020.